

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

ALINORM 08/31/22

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-et unième session
Genève, Suisse, 30 juin – 4 juillet 2008

RAPPORT DE LA TRENTE-SIXIÈME SESSION DU COMITÉ DU CODEX SUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES

Ottawa (Canada), 28 avril – 2 mai 2008

Note: La lettre circulaire CL 2008/11-FL est incluse dans le présent document

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

CX 5/15

CL 2008/11-FL
Mai 2008

- AUX:** - Points de contact du Codex
- Organisations internationales intéressées
- DU:** - Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, FAO, 00100 Rome (Italie)

OBJET: Distribution du rapport de la trente-sixième session du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires (ALINORM 08/31/22)

A. QUESTIONS SOUMISES À LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS POUR ADOPTION À SA TRENTE-ET-UNIÈME SESSION

Projet de Directives à l'étape 8 de la procédure

1. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 1 – inclusion de l'éthylène pour els kiiwis et bananes) (par. 68, Annexe II)
2. Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Déclaration quantitative des ingrédients) (par. 95, Annexe IV)
3. Projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la nutrition et à la santé (Projet d'amendement des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé) (par. 107, Annexe V)

Les gouvernements souhaitant proposer des amendements ou formuler des observations sur les documents susmentionnés peuvent le faire en écrivant, conformément au Guide concernant l'examen des normes à l'étape 8 de la procédure d'élaboration des normes Codex (voir Manuel de la Commission du Codex Alimentarius) au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus **avant le 15 juin 2008**.

B. DEMANDE D'OBSERVATIONS ET DE RENSEIGNEMENTS

Projet de directives à l'étape 6 de la procédure

4. Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 1 (inclusion de l'éthylène pour d'autres produits) (par. 68, Annexe III)

Avant-projet de Recommandations à l'étape 3 de la Procédure

5. Avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (par. 93, Annexe VII)

L'Avant-projet de recommandations devrait être considéré en conjonction avec le document d'information de la CL 2007/38-FL.

Les gouvernements et les organisations internationales qui souhaitent formuler des observations sur les point 4 et 5 ci-dessus peuvent le faire en écrivant au Secrétaire, Commission du Codex Alimentarius, Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, à l'adresse ci-dessus, avec copie à M. Ron B. Burke, Directeur, Bureau de la réglementation alimentaire internationale et de liaison inter-institutions, Service des produits de santé et des aliments, Santé Canada, Bldg, No. 7, Room 2395, Tunney's Pasture, Ottawa K1A 0L2, Canada, Télécopie N° 613.941.3537, E-mail: codex_canada@hc-sc.gc.ca **avant le 15 novembre 2008**.

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa 36^{ème} session, le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires est parvenu aux conclusions ci-après:

Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour adoption à sa 31^{ème} session:

Le Comité:

- est convenu d'avancer à l'étape 8 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique : Annexe 1 (inclusion de l'éthylène pour les kiwis et bananes) (par. 68, Annexe II) ;
- est convenu d'avancer à l'étape 8 le Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Déclaration quantitative des ingrédients) (par. 95, Annexe IV);
- est convenu d'avancer à l'étape 8 le Projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition (Projet d'amendement des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé) (par. 107, Annexe V);
- est convenu de discontinuer les travaux sur le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 2 – Substances autorisées: Tableau 3 (par. 61);
- est convenu d'entreprendre de nouveaux travaux sur l'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (roténone) (par. 74, Annexe VIII) et sur la révision des Directives relatives à l'étiquetage nutritionnel (mise en œuvre de la Stratégie Mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé) (par. 46, Annexe IX).

Autres questions intéressant la Commission

Le Comité:

- a entériné les dispositions d'étiquetage dans plusieurs projets de normes, permettant ainsi leur adoption par la Commission (par. 47 à 57);
- est convenu de renvoyer à l'étape 6 le Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: Annexe 1 (inclusion de l'éthylène pour d'autres produits) (par. 68, Annexe III);
- est convenu de maintenir à l'étape 7 le Projet d'amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (Projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): définitions (par. 92, Annexe VI) et de renvoyer à l'étape 3 l'Avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (par. 93, Annexe VII).

TABLE DES MATIÈRES

OUVERTURE DE LA SESSION	1
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	2-3
QUESTIONS RENVOYÉES DEVANT LE COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX	4-17
QUESTIONS RENVOYÉES PAR LA FAO ET L'OMS: MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE GLOBALE POUR L'ALIMENTATION, L'EXERCICE PHYSIQUE ET LA SANTÉ.....	18-46
DISPOSITIONS DES PROJETS DE NORME CODEX RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE	47-57
DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE:	
A) PROJET DE RÉVISION DE L'ANNEXE 2 (SUBSTANCES AUTORISÉES) : TABLEAU 3	58-62
B) AVANT –PROJET D'AMENDÉMENT : ADDITION DE L'ÉTHYLENE.....	63-69
C) PROPOSITION DE NOUVEAU TRAVAIL : SUPPRESSION DE LA ROTENONE DE L'ANNEXE 2.....	70-74
ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE)	
PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE): DÉFINITIONS ET AVANT-PROJET DE DIRECTIVES POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES OBTENUES À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE): DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE.....	75-93
PROJET D'AMENDÉMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (DECLARATION QUANTITATIVE DES INGREDIENTS).....	94-99
PROJET DE DÉFINITION LA PUBLICITÉ EN RELATION AVEC LES ALLEGATIONS RELATIVES À LA NUTRITION ET À LA SANTÉ	100-107
DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MODIFICATION DES NOMS COMMUNS STANDARDISÉS	108-118
AUTRES QUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAÎNE SESSION	119-133

LISTE DES ANNEXES

		Pages
Annexe I	Liste des participants	18
Annexe II	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: (inclusion de l'éthylène pour les kiwis et bananes) (à l'étape 8)	44
Annexe III	Projet d'amendement aux Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique: (inclusion de l'éthylène pour d'autres produits) (à l'étape 6)	45
Annexe IV	Projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (Déclaration quantitative des ingrédients) (à l'étape 8)	46
Annexe V	Projet d'amendement des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé - Projet de définition de la publicité (à l'étape 8)	47
Annexe VI	Projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (Projet de recommandations pour l'étiquetage des denrées alimentaires obtenues à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): définitions (à l'étape 7)	48
Annexe VII	Avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments et des ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique	49
Annexe VIII	Document de projet : amendement des Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique (roténone)	52
Annexe IX	Document de projet : révision des Directives relatives à l'étiquetage nutritionnel (mise en œuvre de la Stratégie Mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé)	54

INTRODUCTION

1) Le Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires a tenu sa trente-sixième session à Ottawa (Canada), du 28 avril au 2 mai 2008 à l'aimable invitation du gouvernement du Canada. Mme Anne MacKenzie, Agence canadienne d'inspection des aliments, a présidé la réunion. Étaient présents 273 délégués représentant 72 États membres, une organisation membre, la Communauté européenne (CE) et 27 organisations internationales. Une liste complète des participants est jointe en annexe I du présent rapport.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Point 1 de l'ordre du jour)¹

2) Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire, mais notant que le groupe de travail sur la mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé ne s'était réuni que le samedi avant la plénière, est donc convenu d'étudier le point 2b) de l'ordre du jour après les points 3 et 4.

3) La délégation de la CE a expliqué au Comité la division de la compétence entre la Communauté européenne et ses États membres conformément au Règlement Intérieur, Article II, paragraphe 5 de la Commission du Codex Alimentarius.

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ

QUESTIONS SOUMISES AU COMITÉ PAR LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES COMITÉS DU CODEX (Point 2a de l'ordre du jour)²

Plan stratégique

4) Suite aux recommandations de la 30^e session de la Commission, le Comité s'est penché sur les activités suivantes du plan stratégique en rapport avec son travail :

Activité 1.3 Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition

5) La délégation de la CE s'est dit fermement favorable à la participation du Comité Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires à la mise en œuvre de la stratégie mondiale de l'OMS dans le cadre du Codex.

Activité 3.3 Élaborer des critères de prise de décisions et de fixation des priorités par comité

6) La délégation de la Communauté européenne était favorable à l'établissement de critères par comités qui permettraient au Comité d'établir des priorités lorsqu'il étudie des propositions de nouveaux travaux et a fait référence aux mécanismes employés par d'autres comités à cette fin. La présidente a rappelé que le plan stratégique faisait référence à l'élaboration de critères additionnels aux *critères courants régissant l'établissement des priorités des travaux*, qui sont d'application générale.

7) Des délégations, rappelant que le nombre de nouveaux sujets de travaux proposés sur l'étiquetage des denrées alimentaires était limité, ont exprimé la vue que les *critères courants régissant l'établissement des priorités des travaux* étaient suffisants pour prendre des décisions concernant de nouveaux travaux et qu'il était prématuré d'établir des critères propres au Comité en ce moment, tout en ne s'opposant pas à l'examen additionnel de propositions applicables à cette fin.

8) Le Comité a donc résolu que la délégation de la Communauté européenne en collaboration avec le Canada préparerait un document de discussion sur l'établissement de critères portant sur l'établissement de priorités aux fins d'étude à la prochaine session.

9) La délégation de l'Argentine a fait valoir que l'établissement de critères de prise de décisions avait un lien avec le consensus et qu'il s'agissait donc d'une question générale qui ne devait pas être examinée par le comité, mais devait plutôt être étudiée par le Comité sur les principes généraux étant donné qu'elle est liée à la question du consensus sur laquelle ce comité se penche en ce moment.

¹ CX/FL 08/36/1, CRD 1(Ordre du jour annoté et division de la compétence entre la Communauté européenne et ses États membres)

² CX/FL 08/36/2, CRD 17 (Questions découlant du Comité sur les additifs alimentaires)

Activité 4.1 Suivre les activités d'autres organes normatifs internationaux

10) La délégation de l'Argentine a exprimé la vue que la collaboration avec d'autres organes internationaux devrait être concentrée sur les organes auxquels il est fait référence dans l'accord MSP de l'OMC.

Activité 5.6 Améliorer la communication d'informations sur les travaux du Codex aux niveaux international et national

11) La délégation du Canada a souligné l'importance de la communication pour promouvoir le travail du Codex et a observé qu'il était parfois difficile de faire des recherches sur le site Web avec le moteur de recherche courant, particulièrement lorsque la recherche porte sur des rapports et des documents de travail anciens. La délégation du Ghana a dit penser que le fonds fiduciaire du Codex devrait servir à la formation au niveau national pour faciliter l'utilisation de l'information du Codex par les points de contact nationaux pour le Codex.

12) Le Secrétariat a indiqué que le site Web du Codex ferait l'objet d'une refonte complète et que la fonction recherche serait améliorée pour permettre la recherche dans les rapports des sessions antérieures. Tous les rapports Codex depuis 1963 ont été numérisés et leur téléchargement vers le site Web du Codex est en cours. Le Comité a également été informé que la FAO et l'OMS distribuent régulièrement des bulletins sur leurs activités, y compris sur les consultations d'experts et d'autres réunions portant sur la sécurité sanitaire des aliments, le renforcement des compétences et les réunions du Codex.

13) Le Secrétariat a indiqué que des fonds provenant du budget du fonds fiduciaire avaient parfois servi à la formation régionale afin d'accroître la participation au Codex, formation basée sur le Guide préparé par la FAO et l'OMS à cette fin qui est également offerte sous forme de cours en ligne. Toutefois, l'objet du fonds fiduciaire était de permettre aux pays en développement de participer aux sessions du Codex, tandis que la FAO et l'OMS se chargeaient du renforcement des compétences dans le domaine du Codex ou de la sécurité sanitaire des aliments au niveau national suivant demandes reçues par les pays membres.

Intervalle entre les réunions et durée des réunions

14) Le Comité a résolu de discuter de l'intervalle entre ses réunions et de la durée de ses sessions à la fin de la réunion (voir Point 9 de l'ordre du jour). La délégation de l'Argentine a exprimé la vue que les groupes de travail devraient de préférence se réunir avant la session du Comité plutôt qu'entre les sessions pour faciliter la participation.

Comité sur les additifs alimentaires

15) Le Comité a été informé que le Comité sur les additifs alimentaires avait terminé la révision des noms de catégories et du système de numérotation international, qui a comporté la suppression des références à l'étiquetage dans la Section 1 et la révision des catégories fonctionnelles. Toutefois, le Comité a reconnu qu'il lui était impossible d'examiner les conséquences de cette révision sur la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées à la présente session étant donné que le Comité sur les additifs alimentaires s'est réuni à peine une semaine avant le CCFL. Le Comité a donc résolu d'examiner cette question à sa prochaine session.

Questions soumises par la FAO et l'OMS

16) La représentante de l'OMS, parlant au nom de la FAO et de l'OMS, a informé le Comité des activités suivantes, récentes et prochaines :

- Mise à jour scientifique sur les glucides, publiée en 2007;
- Mise à jour scientifique sur les acides gras trans, entreprise en 2007 et à paraître dans plusieurs mois;
- Prochaine consultation OMS/FAO d'experts sur les lipides et les acides gras dans l'alimentation humaine, prévue pour novembre 2008;
- Consultation OMS/FAO d'experts éventuelle sur les glucides, provisoirement prévue pour 2009;
- Travaux en cours pour renforcer la fourniture d'avis scientifiques sur la nutrition; et
- Projet de plan d'action de l'OMS pour la Stratégie mondiale visant la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles.

17) L'information fournie a été plus tard disponible dans un document de session (CRD 23).

QUESTIONS SOUMISES PAR LA FAO ET L'OMS : MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE SUR L'ALIMENTATION, L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA SANTÉ (Point 2b de l'ordre du jour)³

18) Le Comité a rappelé qu'à sa 35^e session il était convenu de mettre sur pied un groupe de travail physique coprésidé par le Canada, l'Argentine et l'Allemagne qui se réunirait avant la 36^e session. Son mandat était d'examiner les questions déterminées à la session par rapport à plusieurs mesures à prendre liées à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé et de définir et de recommander des travaux à faire réaliser par le CCFL concernant ces mesures.

19) La coprésidente du groupe de travail, M^{me} Mary L'Abbe (Canada), a présenté le rapport au nom des trois coprésidents. Le groupe de travail a examiné les mesures indiquées dans le Projet de plan d'action proposé par l'OMS et la FAO dans le CL 2006/44-CAC : 1.2 (application), 1.3 (éléments nutritifs à déclarer); 1.4 (présentation de l'information nutritionnelle); 1.5 Valeurs nutritionnelles de référence; et 3.1 (déclaration quantitative des ingrédients); et a fait des recommandations sur ces sujets.

20) Le Comité a remercié les coprésidents et le groupe de travail pour son excellent travail portant sur les questions reliées à la mise en œuvre de la Stratégie mondiale et visant à proposer des sujets de travail spécifiques. Le Comité a été généralement favorable à de nouveaux travaux sur plusieurs des mesures susmentionnées et a examiné les propositions suivantes portant sur la suite à donner.

(a) Révision de la section 3.2 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel visant à revoir la liste des éléments nutritifs (Mesure proposée 1.3)

21) Plusieurs délégations et quelques observateurs étaient favorables à l'étude de la liste des éléments nutritifs énoncée dans le Stratégie globale et le Projet de plan d'action. Quelques délégations ont proposé d'ajouter les fibres alimentaires à la liste et d'envisager d'ajouter d'autres éléments nutritifs au besoin. Il a aussi été souligné que la revue de la liste pourrait entraîner la suppression de certains éléments nutritifs.

22) Des délégations ont exprimé l'avis que la liste des éléments nutritifs ne devrait pas être trop longue pour rester compréhensible au consommateur. Des délégations ont fait valoir que le choix des éléments nutritifs à déclarer devrait être fondé sur des preuves scientifiques claires. La représentante de l'OMS a souligné que le but du travail était de mettre en œuvre la Stratégie mondiale et donc que la revue devrait cibler les éléments nutritifs proposés dans le Projet de plan d'action.

23) La délégation de la CE a noté que le rapport du groupe de travail physique donnait d'importantes informations de référence et que des facteurs additionnels étaient aussi pertinents. Les travaux devraient progresser par étapes, la liste des éléments nutritifs étane réexaminée avant que l'étiquetage obligatoire soit considéré.

24) Le Comité est convenu d'entreprendre la révision de la section 3.2 des *Directives* et de se pencher sur les questions suivantes pendant cette révision :

(i) quels éléments nutritifs convient-il d'examiner au niveau international, compte tenu des habitudes alimentaires régionales

(ii) quels autres facteurs doivent être pris en compte pour établir la liste des éléments nutritifs, y compris les raisons pour inclure ou exclure certains éléments nutritifs.

25) Suite à des questions sur le rôle du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime, la présidente a rappelé que l'avis de ce comité pourrait toujours être requis sur les questions concernant la nutrition. Toutefois, la décision sur les éléments nutritifs à inclure sur l'étiquette incombe au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires.

b) Révision de la section 3.1 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel (Mesure proposée 1.2)

26) Plusieurs délégations, tout en étant favorables au principe de la déclaration obligatoire des ingrédients, ont exprimé l'avis que l'application du principe devrait être soigneusement considérée, particulièrement les difficultés qu'éprouveront les petites et moyennes entreprises qui n'ont pas les compétences techniques et les ressources pour mettre en œuvre un tel étiquetage; les dérogations pour les aliments qui ne contribuent pas beaucoup à l'alimentation et les questions pratiques comme la taille de l'emballage.

³ CX/FL 08/36/3, CRD 2 (commentaires du Canada), CRD 6 (commentaires de la Bolivie), CRD 10 (commentaires de l'Indonésie et de l'Inde)

27) Plusieurs délégations étaient favorables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire et ont indiqué que l'application de cet étiquetage au niveau national dans leur pays avait été nettement bénéfique à la santé publique. L'importance de l'étiquetage nutritionnel pour soutenir les programmes nationaux de nutrition ou de santé publique a aussi été soulignée.

28) La délégation de la Thaïlande, appuyée par la délégation de la Barbade et de l'Indonésie, ont exprimé l'avis que l'étiquetage nutritionnel obligatoire ne devrait être appliqué qu'aux aliments qui ont un impact important sur les maladies chroniques et qu'il fallait des critères pour déterminer les aliments qui augmentent ou diminuent le risque de maladies chroniques.

29) Plusieurs délégations n'étaient pas favorables à l'étiquetage nutritionnel obligatoire étant donné qu'il leur était impossible de l'appliquer au niveau national en raison des coûts et du fait que les consommateurs ne sont peut-être pas encore en mesure de se servir de l'information. À cet égard, des délégations ont souligné l'importance des programmes d'éducation nutritionnelle pour les consommateurs.

30) Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que l'étiquetage nutritionnel obligatoire ne devrait être considéré qu'après l'achèvement de la revue de la liste des éléments nutritifs à déclarer. D'autres délégations ont proposé de travailler en parallèle sur certains de ces points.

31) Afin de traiter des questions abordées ci-dessus concernant les sections 3.2 et 3.1 des Directives, le Comité a résolu de mettre sur pied un groupe de travail électronique qui travaillera en anglais et sera présidé par le Nouvelle-Zélande, assistée de l'Australie et du Canada. Le groupe de travail :

- Préparera un document qui examinera la liste des éléments nutritifs qui sont toujours déclarés à la lumière de la recommandation de la Stratégie mondiale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé;
- Préparera un document de discussion exposant les questions et les préoccupations soulevées au cours des délibérations du Comité concernant l'étiquetage nutritionnel obligatoire, prenant en compte l'expérience des États membres.

c) Principes et critères concernant la lisibilité de l'étiquetage nutritionnel (Mesure proposée 1.4)

32) Des délégations, tout en étant favorables à un travail additionnel pour améliorer la lisibilité de l'étiquetage nutritionnel, ont exprimé l'avis que pour le moment il ne faudrait pas examiner des questions comme l'utilisation de symboles ou l'étiquetage simplifié, signalant toutefois que certains pays y avaient recours.

33) La délégation du Chili a souligné qu'il y avait deux façons d'aborder la déclaration des éléments nutritifs, soit dans 100g du produit ou en tant que pourcentage de la dose journalière recommandée, et que cela devrait être examiné en rapport avec la lisibilité de l'information.

34) Le Comité est convenu que la délégation des États-Unis coordonnera un groupe de travail électronique travaillant en anglais afin d'élaborer des critères généraux ou principes de lisibilité et de facilité de lecture des étiquettes nutritionnelles. Le Comité est convenu que l'élaboration de ces critères ou principes fera partie du nouveau travail sur la révision des *Directives*.

35) Par suite de la discussion ci-dessus des points (a), (b) et (c), le Comité est convenu d'entreprendre selon une approche progressive le nouveau travail sur la révision des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel et a examiné un document d'avant-projet préparé par les délégations de l'Australie, du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et des États-Unis. Le Comité a apporté quelques modifications afin d'assurer la conformité au format des documents de projet du Codex et pour la clarté du propos.

36) Certaines délégations ont proposé d'insérer une référence à la collaboration avec le Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime (CCNFSDU) aux points 7 ou 8 du document de projet. On a précisé cependant que le point 7 faisait référence aux avis scientifiques qui doivent être fournis par la FAO et l'OMS, tandis que le point 8 portait sur les avis donnés par d'autres organisations, spécialement dans le cadre des consultations d'experts communes avec la FAO et l'OMS.

37) Le Comité est convenu que ce travail sera mené en collaboration étroite avec le CCNFSDU, qui sera tenu informé du travail effectué au sein du CCFL, étant entendu que ses avis seront requis sur certaines des questions à l'étude.

38) Répondant à une question sur le calendrier du travail, le président a rappelé qu'un échéancier de cinq ans était la durée recommandée généralement pour l'élaboration des textes du Codex et qu'il était toujours possible de mener à bien son travail plus tôt.

d) VNR (Mesure proposée 1.5)

39) Le Comité a rappelé que le CCNFSDU était convenu d'entreprendre un nouveau travail sur la révision des VNR afférentes aux vitamines et aux minéraux et qu'aucun accord n'était intervenu pour examiner d'autres éléments nutritifs. Certaines délégations ont indiqué que la liste actuelle incluait également une VNR pour les protéines, mais il a été précisé que cet examen n'était pas compris dans le travail entrepris par le CCNFSDU.

40) Plusieurs délégations ont émis l'opinion que la proposition d'inclure de nouvelles VNR dépendra des conclusions de l'examen de la liste des éléments nutritifs mentionnés dans la section 3.2 des *Directives*.

e) Déclaration quantitative des ingrédients (Mesure proposée 1.3)

41) Le Comité a rappelé que lors de la dernière session il n'avait pas été convenu d'inclure un point (e) à la Section 5.1.1 du Projet d'Amendement de la Déclaration quantitative des ingrédients (QUID) dans la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées, eu égard à des allégations explicites ou implicites concernant la présence de fruits, légumes, grains entiers ou sucres ajoutés quelconques. Le groupe de travail était parvenu à une conclusion similaire et avait suggéré que cette question serait traitée de façon plus appropriée sous la Section 8 des Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé.

42) La délégation de la Norvège, appuyée par les observateurs de l'IBFAN et de l'ACFO, a souligné l'importance de traiter cette proposition du Plan d'action et d'informer les consommateurs sur la présence de fruits, légumes, grains entiers ou sucres ajoutés. D'autres délégations ont appuyé l'étude de cette question dans le cadre des allégations relatives à la santé et à la nutrition, selon la proposition du groupe de travail mais n'étaient pas en faveur d'un réexamen de la déclaration quantitative des aliments.

43) Après quelques discussions, le Comité est convenu que la délégation de la Norvège coordonnera un groupe de travail électronique travaillant en anglais afin d'élaborer un document de travail visant :

- à évaluer l'étendue des révisions nécessaires aux textes du Codes sur l'étiquetage des denrées alimentaires à la lumière du Projet de plan d'action OMS / FAO pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé (CL 2006/44-CAC);
- à examiner les ingrédients alimentaires énumérés dans la stratégie mondiale;
- à définir et à recommander le travail devant être entrepris par le CCFL au regard de ces points prioritaires; et
- identifier les paragraphes dans les textes actuels du Codex dans lesquels les ingrédients alimentaires identifiés dans la Stratégie mondiale peuvent être traités.

Conclusion

44) Afin de faciliter les discussions à la prochaine session sur les points convenus au point 2b) de l'ordre du jour, le Comité est convenu de réunir un groupe de travail physique ayant pour mandat :

- d'examiner les documents préparés par les groupes de travail électroniques établis à la 36^e session du CCFL concernant :
 - (i) la révision des Directives sur l'étiquetage nutritionnel au regard de la liste des ingrédients qui sont déclarés dans tous les cas, de façon soit obligatoire soit volontaire et la discussion des questions liées à l'étiquetage nutritionnel obligatoire;
 - (ii) l'élaboration de critères et principes de lisibilité et facilité de lecture des étiquettes nutritionnelles;
 - (iii) les dispositions d'étiquetage traitant des ingrédients alimentaires identifiés dans la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé; et
- de fournir à la 37^e session du CCFL des recommandations pour l'avancement du travail de mise en œuvre de la Stratégie mondiale dans ces trois domaines.

45) Le Comité est convenu que le groupe de travail, coprésidé par la Nouvelle-Zélande, la Norvège et les États-Unis, se tiendra immédiatement avant la 37^e session du CCFL et se déroulera en anglais, en français et en espagnol.

État d'avancement du travail

46) Le Comité est convenu d'entreprendre un nouveau travail sur les modifications proposées aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel au regard de la liste des éléments nutritifs et de la lisibilité de l'information, suivant la présentation du document de projet (voir l'Annexe IX). Sous réserve de l'approbation de la

Commission en tant que nouveau travail, les modifications proposées seront diffusées à l'étape 3 pour fins d'examen à la session prochaine du Comité.

ÉTUDE DES DISPOSITIONS RELATIVES À L'ÉTIQUETAGE FIGURANT DANS LES PROJETS DE NORMES CODEX (Point 3 de l'ordre du jour)⁴

Comité de coordination FAO/OMS pour l'Asie⁵

Projet de norme pour la pâte de soja fermentée au piment fort (à l'étape 6)

47) Le Comité a pris note de l'information fournie par la République de Corée sur la nature du produit et a donné son aval aux dispositions d'étiquetage sans les modifier.

Projet de norme pour les produits à base de ginseng (à l'étape 6)

48) Plusieurs délégations n'étaient pas favorables à l'inclusion de l'obligation de déclarer le pays d'origine de la matière première des produits à base de ginseng dans la section 7.2 du projet de norme. Elles étaient d'avis que la disposition devrait être supprimée ou que la phrase de la section 4.5.1 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* devrait être utilisée. D'autres délégations ont rappelé que le Comité de coordination pour l'Asie avait discuté de cette question en détail et était convenu que l'indication du pays d'origine était une information importante pour les consommateurs afin de prévenir les pratiques trompeuses et parce que les caractéristiques du ginseng varient considérablement suivant la région de culture. Après discussion, le Comité a résolu que le texte de la Norme générale devrait être utilisé.

49) Des délégations étaient d'avis que le présent texte de la section 7.2 prêtait à confusion parce qu'il énonce des dispositions qui portent à la fois sur le pays d'origine et sur l'étiquetage des espèces de ginseng. Le Comité a décidé d'inclure les dispositions sur le nom de l'espèce de ginseng utilisée comme matière première dans un paragraphe distinct (nouveau 7.2), tenant compte du fait que la section 7.1 ne traitait que du nom du produit et que la numérotation des sections suivantes serait refaite. Après quelques modifications de pure forme, le Comité est convenu du texte suivant :

7.2 Nom de l'espèce de ginseng : « Tous les produits à base de ginseng doivent être désignés par le nom scientifique ou le nom courant du ginseng utilisé comme base. Les noms courants du ginseng doivent être indiqués conformément à la loi et aux usages du pays où le produit est consommé, d'une manière qui n'induit pas en erreur le consommateur.

7.3 Pays d'origine : « Le pays d'origine du produit et / ou de la base doit être déclaré au cas où son omission serait susceptible de tromper le consommateur. »

50) Le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage du projet de norme pour les produits à base de ginseng avec la modification précédente.

Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime⁶

Projet de norme révisée du Codex pour les aliments diététiques ou de régime destinés aux personnes souffrant d'une intolérance au gluten (à l'étape 8)

51) Le Comité a avalisé les dispositions d'étiquetage sans modifications.

Comité sur les poissons et les produits de la pêche⁷

Projet de norme sur les mollusques bivalves vivants (à l'étape 8)

Projet de code d'usages pour les poissons et les produits de la pêche (à l'étape 8)

52) Le Comité a avalisé les dispositions d'étiquetage sans modifications.

Comité sur les eaux minérales naturelles⁸

Avant-projet d'amendement aux sections 3.2 et 6.3.2 de la Norme Codex pour les eaux minérales naturelles (CODEX STAN 108 – 1981 (à l'étape 5/8))

53) Des délégations ont proposé de solliciter l'avis du Comité sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime concernant le changement de la valeur qui entraîne la déclaration du fluorure dans l'eau minérale.

⁴ CX/FL 08/36/4, CX/FL 08/36/4-Add.1

⁵ ALINORM 07/30/15, Annexes II et III

⁶ ALINORM 08/31/26, Annexe III

⁷ ALINORM 08/31/18, Annexes II et III

⁸ ALINORM 08/31/20, Annexe II

D'autres délégations ont dit que la tâche du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires consistait à avaliser les dispositions d'étiquetage et non la valeur qui a été modifiée pour l'aligner sur les Directives de qualité de l'eau de boisson de l'OMS et acceptée par le Comité sur les contaminants dans les aliments.

54) Après discussion, le Comité a donné son aval aux dispositions d'étiquetage sans modifications.

Comité sur les fruits et légumes frais⁹

Projet de norme Codex pour le manioc amer (à l'étape 6)

55) Plusieurs délégations craignaient que les instructions concernant la préparation (épluchage et cuisson complète) données au paragraphe 6.1.2 du projet de norme ne soient peut-être pas suffisantes pour réduire la teneur en acide cyanhydrique (cyanure d'hydrogène) du manioc amer de sorte que le produit fini soit sûr. Elles pensaient également que le risque de consommation de glucoside cyanogénique que présentent les diverses variétés de manioc amer n'avait pas encore été évalué et que des avis scientifiques additionnels étaient nécessaires. Il a également été mentionné qu'il n'y avait pas d'instructions concernant la manière indiquée d'éliminer l'eau de cuisson.

56) Plusieurs délégations n'étaient pas favorables à l'inclusion de l'obligation de déclarer le pays d'origine dans la section 6.2.3 et ont proposé d'ajouter la phrase « au cas où son omission serait susceptible de tromper le consommateur » de la section 4.5.1 de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées*. Une autre délégation a déclaré que l'étiquetage serait réservé aux conteneurs non destinés à la vente au détail et donc ne s'adresserait pas aux consommateurs, mais aux chargés de l'inspection et qu'il ne serait pas approprié d'inclure le texte dur l'étiquetage du pays d'origine dans la Norme Générale. Le Secrétariat a clarifié que ces dispositions étaient les mêmes que celles des autres normes sur les fruits et légumes frais qui avaient été approuvées.

57) Le Comité a conclu qu'il ne pouvait donner son aval aux dispositions d'étiquetage du projet de norme pour l'instant parce que des délégations craignaient que la sécurité sanitaire du produit n'ait pas été traitée de manière satisfaisante dans les instructions sur la préparation contenues dans le projet de norme.

DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES (Point 4 de l'ordre du jour)

Projet d'Annexe 2 révisée : Tableau 3 (Point 4(a) de l'ordre du jour)¹⁰

58) À sa dernière session le Comité était convenu de renvoyer à l'étape 6 un certain nombre de substances entre crochets dans la partie 2 du Tableau : nitrite de sodium, nitrate de potassium, ascorbates et sels orthophosphate, diphosphate et polyphosphate.

59) De nombreuses délégations et quelques observateurs ont convenu que le nitrite de sodium et le nitrate de potassium ne devraient pas être utilisés en agriculture biologique parce que des moyens existent pour éviter autrement la contamination des produits de salaison comme de bonnes pratiques de fabrication et les HACCP. La délégation de la Communauté européenne a dit que quelques États membres utilisaient ces substances en ce moment dans certains produits carnés biologiques, mais qu'il était prévu de mettre fin à cet usage à long terme. La délégation a observé qu'il fallait des études et des informations additionnelles et a suggéré que les substances soient retournées à l'étape 6, de même que les ascorbates étant que leur utilisation était liée à celle des nitrates et des nitrites. L'observateur de NHF a mentionné que les ascorbates étaient liés aux nitrates du fait de leur effet protecteur contre la formation de nitrosamines et a demandé que le Comité les retienne dans la liste.

60) De nombreuses délégations et l'observateur d'IFOAM étaient d'accord pour dire que les phosphates ne sont pas nécessaires à titre de stabilisants et d'émulsifiants des produits laitiers parce que des substances de remplacement existent. L'observateur de la FIL a mentionné que les phosphates étaient toujours utilisés comme émulsifiants dans des fromages fondus pour obtenir une consistance que d'autres émulsifiants ne peuvent donner.

61) Il a été souligné que la liste était une liste indicative, ce qui signifie que les gouvernements auraient la possibilité de déterminer si des substances additionnelles pourraient être autorisées au niveau national.

⁹ ALINORM 07/30/35, Annexe VI

¹⁰ ALINORM 07/30/22 Annexe III, CL 2007/16-FL, CX/FL 08/36/5 (commentaires du Brésil, du Costa Rica, de la Communauté européenne et de la Norvège), CX/FL 08/36/5-Add.1 (commentaires du Canada et du Kenya), CX/FL 08/36/5-Add.2 (commentaires de l'IFOAM), CRD 7 (commentaires de la Bolivie), CRD 11 (commentaires de l'Inde, de l'Indonésie et de la Thaïlande), CRD 18 (commentaire de la FIL).

État d'avancement du Projet d'Annexe 2 révisée : Tableau 3

62) Le Comité est convenu de proposer à la Commission du Codex Alimentarius à sa 31^e session d'interrompre les travaux sur l'inclusion du nitrite de sodium, du nitrate de potassium et des sels orthophosphate, diphosphate et polyphosphate dans le Tableau 3 de l'Annexe 2.

Projet d'amendement : Addition de l'éthylène (Point 4(b) de l'ordre du jour)¹¹

63) La Commission a adopté à l'étape 5 l'Avant-projet d'amendement visant à inclure la phrase suivante à la fin du paragraphe 82 de l'Annexe 1 : « L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis et des bananes ».

64) Plusieurs délégations étaient d'avis que l'éthylène est conforme aux critères d'emploi de substances en production biologique et qu'il devrait donc être possible d'étendre son usage à d'autres produits que les kiwis et les bananes. Plusieurs délégations ont dit que dans leur pays l'éthylène servait au mûrissement des fruits tropicaux (par ex. durians, mangues et papayes), au déverdissement des agrumes et à l'induction de la floraison de l'ananas.

65) La délégation de l'Argentine a proposé d'établir une nouvelle catégorie de substances, celle de « substance de traitement post-récolte » pour inclure l'éthylène, mais d'autres délégations étaient d'avis que cela ne convenait pas car l'utilisation de l'éthylène pourrait déborder cette catégorie (par ex. induction de la floraison pour les ananas). La délégation du Canada a proposé d'inclure une nouvelle section sur « substances autres » à la fin de l'Annexe 2, qui peut-être conviendrait mieux si d'autres substances étaient proposées plus tard. Le Comité a toutefois résolu de conserver la disposition sur l'éthylène dans le paragraphe 82 pour l'instant.

66) L'observateur de Consumers International a dit que pour beaucoup de consommateurs « biologique » correspondait à « naturel » et que donc le Codex devrait faire preuve de prudence et n'avaliser de nouveaux traitements que lorsqu'ils sont nécessaires. Plusieurs délégations ont fait valoir que la production commerciale des ananas était impossible sans l'amorçage de la floraison avec l'éthylène.

67) D'autres délégations et l'observateur de l'IFOAM ont indiqué qu'une justification par rapport aux critères de la Section 5.1 des *Directives* et que les données pertinentes n'avaient été fournies que pour les kiwis et les bananes et que des données semblables devraient être fournies pour d'autres espèces pour pouvoir examiner l'élargissement de l'utilisation de l'éthylène.

68) Le Comité est convenu qu'étant donné que l'information requise sur l'utilisation de l'éthylène n'avait été soumise que pour le mûrissement des kiwis et des bananes, cet amendement pouvait être avancé à l'étape 8, tandis que les autres usages possibles de l'éthylène devraient rester à l'étape 6 jusqu'à ce que des informations additionnelles soient disponibles.

État d'avancement de l'Avant-projet d'amendement : Addition de l'éthylène

69) Le Comité est convenu d'avancer à l'étape 8 aux fins d'adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa 31^e session l'addition de l'éthylène pour les kiwis et les bananes (voir Annexe II) et de renvoyer les autres usages possibles de l'éthylène à l'étape 6 (voir Annexe III).

Proposition de nouveaux travaux : Suppression de la roténone de l'Annexe 2 (Point 4(c) de l'ordre du jour)¹²

70) La délégation du Japon avait préparé une proposition de nouveaux travaux et un document de projet concernant la suppression de la roténone employée comme insecticide du Tableau 2 de l'Annexe 2 des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques* ou la restriction de son utilisation pour empêcher que le produit n'atteigne les cours d'eau en raison de sa toxicité pour les poissons.

¹¹ ALINORM 07/30/22 Annexe IV, CL 2007/34-FL, CX/FL 08/36/6 (commentaires de l'Argentine, de l'Australie, du Brésil, du Costa Rica, du Kenya, des Philippines, de la Thaïlande et des États-Unis), CX/FL 08/36/6-Add.1 (commentaires du Canada et du Kenya), CX/FL 08/36/6-Add.2 (commentaires de l'IFOAM), CRD 7 (commentaires de la Bolivie), CRD 12 (commentaires de l'Inde de l'Indonésie), CRD 19 (commentaires du Chili).

¹² CX/FL 08/36/7 (proposition du Japon), CX/FL 08/36/7-Add.2 (commentaires du Canada), CX/FL 08/36/7-Add.1 (commentaires de l'IFOAM), CRD 13 (commentaires de l'Inde et de l'Indonésie).

71) Des délégations étaient favorables à la suppression de la roténone parce qu'il est toxique pour les poissons. La délégation de Sainte-Lucie a mentionné l'impact négatif possible de la roténone sur la biodiversité.

72) La délégation du Canada a rappelé au Comité que, comme souligné au paragraphe 6 de l'Avant-propos : « Les pratiques culturelles biologiques ne peuvent garantir que les produits sont totalement exempts de résidus, en raison de la pollution générale de l'environnement. Cependant, les méthodes utilisées ont pour objectif de minimiser la pollution de l'air, des sols et de l'eau. »

73) D'autres délégations et l'observateur de l'IFOAM ont fait valoir qu'à certains endroits il n'existait aucune substance en mesure de remplacer la roténone comme insecticide en production biologique. Elles étaient d'avis que la restriction de son utilisation pour empêcher la contamination des cours d'eau était une mesure suffisante de gestion du risque.

74) Après discussion, le Comité est convenu d'entreprendre de nouveaux travaux sur ce sujet et a transmis le document de projet tel qu'il a été préparé par le Japon à la 31^e session de la Commission du Codex Alimentarius aux fins d'approbation en tant que nouveau travail (voir Annexe VIII).

ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE :

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE) : DÉFINITIONS (À L'ÉTAPE 7) (Point 5a de l'ordre du jour)¹³

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES (PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS ET DES INGRÉDIENTS ALIMENTAIRES OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION GÉNÉTIQUE /GÉNIE GÉNÉTIQUE) : DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE (Point 5b de l'ordre du jour)

75) Le Comité a rappelé qu'à sa dernière session il est convenu de mettre sur pied un groupe de travail physique coprésidé par l'Argentine, le Ghana et la Norvège, qui se réunirait au Ghana entre les sessions et que le Projet d'amendement sur les définitions et l'Avant-projet sur les dispositions d'étiquetage avaient été retenus aux étapes 7 et 4 respectivement en attendant l'étude du rapport du groupe de travail.

76) La délégation du Ghana a présenté le rapport du groupe de travail et exprimé ses remerciements aux coprésidents, soit l'Argentine et la Norvège, et à tous les participants pour leur contribution active à la discussion. La délégation a indiqué que le groupe de travail avait examiné les raisons des différentes démarches concernant l'étiquetage MG / GG adoptées par les gouvernements nationaux, les stratégies de communication employées pour transmettre de l'information au public sur les aliments MG / GG, et une analyse des textes Codex courants qui peuvent offrir des indications sur l'étiquetage des aliments MG / GG présentés dans le document d'information étudié par le groupe de travail (CL 2007/38-FL). Plusieurs notions importantes découlant de ce document ont été déterminées, modifiées et rassemblées dans un projet de document (Annexe III de CX/FL 09/36/8). Le groupe de travail a discuté du titre éventuel et proposé différents textes comme énoncés généraux, mais n'a pu dégager un consensus sur le texte à retenir. La délégation de l'Argentine, parlant comme co-présidente, a expliqué le processus que le groupe de travail avait suivi pour examiner ce sujet, après avoir identifié les propositions principales au cours de ses discussions.

77) Le Comité a remercié le Ghana de l'accueil cordial qu'il a fait au groupe de travail et les trois coprésidents du Ghana, de l'Argentine et de la Norvège de leur excellent travail qui a permis au groupe de travail de faire progresser considérablement cette question complexe. Le Comité s'est penché sur la démarche à adopter à la lumière du rapport du groupe de travail.

78) Des délégations ont fait référence à leur expérience au niveau national relativement à l'établissement d'une réglementation sur l'étiquetage MG / GG et ont observé que le document d'information avait été utile à cette fin ou qu'elles s'en serviraient à l'avenir. Le Comité a remercié les délégations des États-Unis, du Canada et du Nigeria pour cet utile et excellent document.

¹³ CL 2007/38-FL, CX/FL 08/36/8 (Rapport du groupe de travail tenu au Ghana), CRD 8 (commentaires de la Bolivie), CRD 16 (commentaires de l'Inde).

79) La délégation des États-Unis a souligné que le document d'information visait à traiter du besoin des États membres, particulièrement les pays en développement, de disposer d'indications concernant l'étiquetage des aliments MG / GG et portait sur quatre principales questions : offrir aux consommateurs l'information nécessaire concernant les aspects santé et la sécurité sanitaire; offrir aux consommateurs de l'information sur les différences importantes dans la composition, les caractéristiques, les propriétés nutritionnelles et l'usage prévu de l'aliment; protéger les consommateurs des informations fausses ou mensongères sur l'étiquette; et garantir une information véridique et non trompeuse en réponse à la demande des consommateurs. La délégation a fait en outre observer que dans le groupe de travail tenu en Norvège, le fait que les pays avaient de toute évidence adopté des approches divergentes attribuables à des cadres légaux, réglementaires et sociaux différents. De telles différences constituaient une indication de l'inutilité de poursuivre ce travail au Codex. La délégation a indiqué qu'il était possible de répondre à la demande de la Commission de 1991 et donc proposé que ce document soit transmis à la Commission, car il pourrait servir de guide aux gouvernements en matière d'étiquetage des aliments MG / GG et que le Comité mette fin aux travaux sur l'élaboration d'un texte Codex étant donné que ce sujet a été à l'ordre du jour de nombreuses sessions et qu'aucun consensus n'est réuni. La délégation a dit que l'Annexe III ne constituait pas une bonne base de discussion parce qu'il s'agit d'une version simplifiée du document d'information et qu'elle contient des domaines où le Comité n'a pas réussi à trouver un consensus. Plusieurs délégations et observateurs partageaient cette position.

80) Certaines délégations ont fait valoir que l'étiquetage obligatoire augmenterait considérablement les coûts de production des fabricants et influencerait négativement la disponibilité des aliments, ce qui toucherait particulièrement les pays en développement et les consommateurs à faible revenu surtout dans le contexte de l'augmentation des prix des denrées alimentaires au niveau international.

81) De nombreuses autres délégations et quelques observateurs ont appuyé la poursuite des travaux sur l'étiquetage des aliments MG / GG et de l'examen approfondi de l'Annexe III en particulier. Ces délégations ont souligné que bien qu'les deux récents groupes de travail soient arrivés à la conclusion que le consensus n'était pas possible pour recommander une approche à l'étiquetage des aliments MG/GG, elles considéraient qu'il était possible de se mettre d'accord sur une liste de principes ou de concepts que les pays désirant développer ou mettre en œuvre des règles sur l'étiquetage des aliments MG/GG devraient prendre en considération. Un tel document répondrait aux demandes exprimées aux 34^{ème} et 35^{ème} réunions du Comité par de nombreuses délégations demandant une orientation du Codex sur l'étiquetage des aliments MG/GG.

82) Des délégations et des observateurs ont exprimé la vue que l'examen de ce document était une première étape et que l'étiquetage obligatoire des aliments MG / GG devrait être requis pour garantir le respect du droit des consommateurs à l'information. L'observateur de l'IFOAM était favorable à la poursuite des travaux et a fait valoir l'importance de l'étiquetage obligatoire pour donner un choix aux consommateurs et que, comme les cultures MG / GG ne sont pas autorisées en production biologique, l'étiquetage des aliments MG / GG est essentiel aux fins de traçabilité et d'inspection pour garantir l'intégrité du système biologique.

83) Quelques délégations et l'observateur de NHF étaient d'avis que l'étiquetage des aliments MG était nécessaire pour répondre aux préoccupations des consommateurs en matière de santé. D'autres délégations ont souligné que tous les aliments dérivés de la biotechnologie étaient l'objet d'une évaluation de leur sécurité sanitaire avant leur mise sur le marché, que des aliments non sûrs ne devraient pas être présents sur le marché et donc, qu'il n'y avait aucune raison d'exiger l'étiquetage obligatoire de tels aliments du point de vue de la protection de la santé.

84) La présidente a attiré l'attention du Comité sur les exigences en matière d'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés de la biotechnologie qui leur sont appliquées avant la mise sur le marché dans les pays où les aliments MG / GG sont produits et sur le travail du Codex dans ce domaine.

85) Le P^r Yoshikura (Japon), président du Groupe intergouvernemental spécial sur les aliments dérivés de la biotechnologie, a informé le Comité que le groupe de travail avait complété trois documents traitant de l'évaluation de la salubrité des aliments dérivés d'animaux ADN recombiné, des plantes ADN recombiné modifiées à des fins d'avantages en matière de nutrition et de santé et de l'évaluation de la salubrité des aliments dans des situations de présence faible de matériel végétal ADN recombiné dans les aliments. Il a été également convenu que la FAO hébergerait une base de données pour la mutualisation de données et d'information aux fins de l'Annexe. Le président du groupe de travail a rappelé également que conformément aux Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (CAC/GL 44-

2003, par. 19) « les mesures de gestion des risques peuvent inclure, le cas échéant, les conditions d'étiquetage alimentaire pour l'approbation de commercialisation et la surveillance après la mise sur le marché ».

86) La délégation de l'Argentine a émis l'opinion que la sécurité sanitaire et la protection du consommateur étaient les aspects prioritaires des travaux du Codex; cependant dans la discussion de ce point elle percevait une contradiction dans le fait que certains États membres qui appuyaient l'étiquetage des aliments MG / GG, qui n'est pas lié à la sécurité sanitaire ou à la protection de la santé, s'opposaient à un étiquetage nutritionnel obligatoire, lequel a été recommandé par la Stratégie mondiale de l'OMS pour réduire les maladies non transmissibles, pour des raisons économiques, manque de compréhension des consommateurs et information excessive sur les étiquettes.

87) À titre de solution de compromis, certaines délégations ont proposé de limiter tout travail à venir à l'examen du tableau 1 de l'Annexe III, qui dressait uniquement la liste des textes Codex pertinents sans autre référence et qui était susceptible d'orienter utilement les gouvernements en s'avérant acceptable pour toutes les délégations. Tout en n'objectant pas à la prise en compte de l'Annexe III, certaines délégations ont indiqué qu'elle devrait se limiter aux dispositions qui faisaient l'objet d'un consensus et qu'elles n'appuieraient aucune modification au-delà de ces domaines de consensus.

88) En reconnaissant que la poursuite du travail sur le vu de l'Annexe III du CX/FL 08/36/8 ralliait un ample soutien, le Comité s'est entendu pour remplacer le texte de l'Avant-projet de Directives maintenu à l'étape 4 dans les sessions antérieures (ALINORM 04/27/22, Annexe VI). Considérant la nature du texte, il a été convenu que le titre ferait référence à des « Recommandations » plutôt qu'à des « Directives ». Il a été en outre convenu que l'Annexe III devrait être examinée en regard du document de référence en CL 2007/38-FL.

89) La délégation des Etats-Unis n'était pas d'accord avec la proposition de continuer les travaux sur l'Annexe III et a noté que les domaines de désaccord mis en évidence au Ghana et réitérés à la présente session du CCFL étaient les mêmes questions qui avaient empêché le Comité d'arriver à un consensus au cours de la décade précédente.

Définitions

90) Le Comité s'est penché sur la procédure à suivre dans le Projet de définitions, actuellement à l'étape 7 à la suite de la discussion ci-dessus.

91) Les délégations de la Communauté européenne et de la Suisse, appuyées par d'autres délégations, a indiqué que les définitions avaient été maintenues à l'étape 7 dans les sessions antérieures, dans l'attente de la mise au point définitive de l'Avant-projet de directives et qu'elles devraient être conservées car elles étaient essentielles pour définir le produit à l'étude. Il a été souligné que le fait que les définitions étaient arrivées à l'étape 7 reflétait un haut niveau de consensus sur celles-ci. Certaines autres délégations ont proposé de supprimer les définitions car des définitions analogues existaient déjà dans les *Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes* (CAC/GL 44-2003). Le Comité n'a pas considéré les définitions plus en détail.

État d'avancement du Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (Projet de recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique) : Définitions

92) Le Comité est convenu de maintenir le Projet d'amendement à l'étape 7 (voir Annexe VI).

État d'avancement de l'Avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments et ingrédients obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique

93) Le Comité est convenu de faire circuler l'Avant-projet de Recommandations à l'étape 3 à des fins de commentaires et d'examen à la prochaine session (voir Annexe VII).

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES : DÉCLARATION QUANTITATIVE DES INGRÉDIENTS (Point 6 de l'ordre du jour)¹⁴

94) Le Comité, rappelant que le Projet d'amendement avait été adopté à l'étape 5 par la Commission à sa 30^e session, a examiné le texte section par section et a fait les amendements et commentaires suivants.

95) La délégation de la Communauté européenne a accueilli favorablement les progrès réalisés à la dernière session concernant ce texte et a proposé deux amendements, soit ceux présentés dans le document CRD 20. La délégation a proposé de supprimer la dernière partie du premier paragraphe « sous la forme d'un pourcentage minimum lorsque l'accent est mis sur la présence de l'ingrédient et d'un pourcentage maximum lorsque l'accent est mis sur la faible teneur de l'ingrédient », car, à son avis, l'application de cette disposition était compliquée. D'autres délégations étaient favorables à la conservation de ce texte parce qu'il avait été soigneusement rédigé à la session précédente après avoir supprimé la notion de « pourcentage moyen » et ont déconseillé de rouvrir la discussion. Le Comité a décidé de conserver le texte.

96) La délégation de la Communauté européenne a également proposé d'ajouter un troisième paragraphe à 5.1.2 qui dirait : « Lorsque la quantité d'un ingrédient ou la quantité totale de tous les ingrédients exprimée sur l'étiquette dépasse 100 %, le pourcentage peut être remplacé par une déclaration du poids de l'(des) ingrédient(s) utilisé(s) pour préparer 100 g du produit fini. » La délégation était d'avis que les pourcentages qui totalisent plus de 100 % étaient plus difficiles à comprendre par les consommateurs que le texte qu'elle propose d'ajouter. L'observateur de l'IACFO a suggéré que le mot « peut » dans le projet de texte devrait être remplacé par « doit », car le mot « peut » autoriserait les fabricants à utiliser différentes options pour présenter des produits similaires et faire croire aux consommateurs qu'il s'agit de produits différents. Après discussion, le Comité a décidé d'ajouter tel quel le texte proposé par la Communauté européenne.

97) La délégation de la Thaïlande a proposé de préciser dans une note de bas de page que le pourcentage initial des ingrédients composés dans la section 5.1.1 du projet de texte désigne le pourcentage initial des ingrédients composés mêmes et non des ingrédients les composant. Le Comité a résolu d'ajouter en conséquence une note de bas de page à ingrédients composés.

État d'avancement du projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées : Déclaration quantitative des ingrédients

98) Le Comité a résolu d'avancer le projet d'amendement à l'étape 8 aux fins d'adoption par la Commission du Codex Alimentarius à sa 31^e session (voir Annexe IV).

99) Le Comité a remercié le Royaume-Uni à titre de pays meneur des premiers groupes de travail pour son leadership et son apport au cours des années pendant lesquelles ce sujet a été étudié.

PROJET DE DÉFINITION DE LA PUBLICITÉ EN RELATION AVEC LES ALLÉGATIONS RELATIVES À LA SANTÉ ET À LA NUTRITION (Point 7 de l'ordre du jour)¹⁵

100) La présidente a rappelé que la 30^e session de la Commission avait adopté le Projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition à l'étape 5 et recommandé que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires détermine le document dans lequel le texte devait être inséré au moment où il serait complété.¹⁶

101) La délégation des États-Unis, appuyée par plusieurs délégations et quelques observateurs, a réaffirmé sa position, à savoir que la publicité était réglementée plus efficacement au niveau national, tout en reconnaissant le travail accompli par le Comité au regard de la définition. Elle était d'avis que s'il fallait inclure la définition, il convenait de tenir compte que le terme « publicité » est inclus dans la portée des

¹⁴ CL 2007/34-FL, ALINORM 07/30/22 Annexe V, CX/FL 08/36/9 (commentaires du Brésil, du Costa Rica, du Kenya, du Mexique, de la Norvège, du Pérou, des Philippines, de la Thaïlande et de la World Sugar Research Organisation (WSRO)), CX/FL 08/36/9-Add.1 (commentaires du Canada et du Kenya), CRD 3 (commentaires du Nigeria), CRD 9 (commentaires de la Bolivie), CRD 14 (commentaires de l'Inde et de l'Indonésie), CRD 19 (commentaires du Chili), CRD 20 (commentaires de la Communauté européenne).

¹⁵ CL 2007/34-FL, ALINORM 07/30/22 Annexe VI, CX/FL 08/36/10 (Commentaires de l'Argentine, Brésil, Communauté européenne, Kenya, Mexique, Pérou, Philippines, États-Unis, International Dairy Federation (IDF) et World Sugar Research Organisation (WSRO)), CX/FL 08/36/10-Add.1 (commentaires du Canada et du Kenya), CX/FL 08/36/10-Add.2 (commentaires de l'European Food Law Association (EFLA)), CRD 4 (commentaires du Nigéria), CRD 15 (commentaires de l'Indonésie), CRD 19 (commentaires du Chili).

¹⁶ ALINORM 07/30/REP, par. 90.

Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997), sans autre mention dans ledit texte. Elle a rappelé qu'il n'était pas du ressort du travail en cours de développer plus avant cette définition. Pour ces raisons, elle jugeait que la place la plus logique dans laquelle inclure la définition était le renvoi en note de bas de page à l'occurrence du terme « publicité », au paragraphe 1.1 du CAC/GL 23-1997.

102) D'autres délégations ont salué, elles aussi, le progrès accompli au sujet de la définition, qui était à leurs yeux de nature à éclairer grandement les consommateurs et ont estimé que la définition trouvait sa place logique dans la Section 2 : Définitions, du CAC/GL 23-1997. Il a été signalé que le terme « publicité » figurait également au paragraphe 3.2 de la *Norme générale pour les mentions d'étiquetage concernant les aliments diététiques ou de régime préemballés*.

103) La délégation de l'Australie a noté que, dans son opinion, la clarification de l'objet de la « communication commerciale pour le public » peut être requise et a demandé que cette clarification soit notée comme suit : « Les exemples de communications commerciales pour le public n'incluent pas : les communications sous forme d'articles savants, nouvelles, éditoriaux, articles d'intérêt public, l'information publiée dans des manuels scolaires, les sites Web, le matériel didactique ou les avis professionnels de toute source, y compris les organismes d'État et les associations professionnelles. » D'autres délégations et un observateur ont aussi reconnu la nécessité d'élucider le terme « communication commerciale pour le public ».

104) Après quelque discussion et la confirmation par le Secrétariat du Codex que les notes de bas de pages étaient considérées comme faisant partie intégrante des documents du Codex, les délégations qui étaient en faveur de l'inclusion de la définition sous la Section 3 : Définitions, ont déclaré qu'elles acceptaient désormais son inclusion dans une note de bas de page.

105) Un certain nombre de modifications de pure forme ont été proposées au texte de la définition par différentes délégations et un observateur mais après en avoir débattu, le Comité a résolu de garder le libellé initial. La délégation du Mexique, appuyée par d'autres délégations hispanophones, a préconisé une correction à la version espagnole de la définition.

106) Le Comité s'est entendu pour que la définition, telle qu'elle a été proposée, fasse l'objet du renvoi en note de bas de page à la mention du terme « publicité », au paragraphe 1.1 des *Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé* (CAC/GL 23-1997).

État d'avancement du Projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition

107) Le Comité est convenu d'avancer le Projet de définition à l'étape 8 aux fins d'adoption par la Commission du Codex Alimentarius (voir l'Annexe V).

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LES NOMS COMMUNS NORMALISÉS MODIFIÉS (Point 8 de l'ordre du jour)¹⁷

Contexte

108) La délégation du Canada, à titre de coordonnatrice du groupe de travail électronique, a présenté le point en en exposant l'historique et les résultats du groupe de travail. La délégation a rappelé qu'à la 30^e session du Comité, un document des États-Unis sur l'étiquetage véridique mais trompeur avait été discuté. À la 34^e session, le Canada a présenté un document de discussion qui traitait de la dénomination des aliments qui sont semblables ou similaires à un aliment normalisé et dont le nom usuel modifié comprend un nom usuel normalisé. À la 35^e session du CCFL, le Canada a présenté un document revu qui établissait un lien entre cette question et le *Projet de plan d'action pour la mise en oeuvre de la stratégie mondiale pour l'alimentation, l'activité physique et la santé* et proposait d'autoriser l'utilisation de noms établis dans une norme d'appellation en conjugaison avec soit une allégation comparative soit une allégation nutritionnelle sur l'étiquette d'un aliment normalisé.

109) L'objectif du groupe de travail électronique était d'élaborer des principes pour l'emploi des noms modifiés d'aliments sur le plan nutritionnel tout en faisant en sorte que cela ne tromperait pas les consommateurs sur la nature de l'aliment, mais les aiderait dans leurs choix alimentaires. Le Canada a clarifié que l'intention du nouveau travail proposé était de soutenir la mise en oeuvre de la Stratégie mondiale

¹⁷ CX/FL 08/36/11, CRD 5 (commentaires du Canada)

tout en protégeant les consommateurs pour qu'ils ne soient pas induits en erreur sur la composition des aliments et n'était pas destiné à remplacer les normes Codex actuelles.

110) Le rapport du groupe de travail comprenait un document de projet portant sur un amendement à la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* (CODEX STAN 1-1985, Section 4.1 Nom du produit) afin de fournir les conditions d'emploi des noms normalisés modifiés pour des aliments modifiés par rapport à une norme compositionnelle aux fins d'allégations nutritionnelles telles que définies dans le Codex.

111) Le Comité a remercié le Canada et le groupe de travail pour leur excellent travail sur ce sujet.

Discussion

112) La présidente a prié le Comité de débattre de la question de savoir s'il était favorable au lancement de nouveaux travaux dans ce domaine, car la demande pourrait en être faite à la 31^e session de la Commission.

113) La délégation de l'Allemagne, parlant au nom des États membres de la Communauté européenne présents à la session, n'était pas favorable à des travaux horizontaux au niveau international sur cette question par voie d'amendement de la Norme générale CODEX STAN 1-1985. La délégation a dit que les normes de produit autorisaient déjà souvent une certaine variation, mais était d'avis que si un produit, en raison d'une modification, n'entrait plus dans le champ d'application de la norme de produit pertinente, le nom normalisé ne devrait plus être utilisé à moins que la norme soit modifiée. La délégation estimait que pour traiter de la complexité que présente l'autorisation d'une variation tout en préservant les caractéristiques essentielles d'un produit il était nécessaire procéder au cas par cas surtout parce que les variations acceptables risquaient d'être perçues différemment d'un pays à l'autre. Cette position a été appuyée par plusieurs autres délégations.

114) Le travail du Comité du Codex sur les huiles et les graisses a été mentionné comme un cas où il n'avait pas été possible de combiner les dispositions sur les noms modifiés même pour un nombre relativement petit de produits. Il a aussi été dit que le travail sur la Norme générale pour les additifs alimentaires avait montré qu'il était important d'obtenir tôt la participation des comités de produits pertinents avant d'entreprendre des travaux horizontaux. Il a donc été souligné que le CCFL devrait informer les comités de produits concernés des travaux qu'il entendait entreprendre au sujet des noms communs normalisés modifiés.

115) D'autres délégations et observateurs ont signalé les progrès réalisés par l'industrie alimentaire ces dernières années concernant les modifications nutritionnelles. Ils ont dit que comme des produits portant des noms normalisés modifiés étaient déjà sur le marché, une orientation horizontale destinée aux membres du Codex sur ce sujet était nécessaire pour garantir la véracité de l'information nutritionnelle fournie aux consommateurs. Il a été mentionné que les normes alimentaires ne devraient pas empêcher la mise au point de versions plus saines des aliments que l'on développe, et l'importance de ce travail a été soulignée, particulièrement à la lumière de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé.

116) On a estimé que le document d'information reconnaissait déjà de manière adéquate la nécessité de consulter d'autres comités du Codex pour garantir la cohérence.

Conclusion

117) Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas de consensus pour transmettre le document à la Commission et demander le lancement de nouveaux travaux.

118) En raison de l'importance de cette question à la lumière de l'implantation de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé et le soutien de plusieurs délégations à la poursuite des travaux sur ce sujet, le Comité a prié le Canada et le groupe de travail de continuer son travail sur le document et de s'attacher plus particulièrement à :

- ce que comporterait la portée des travaux s'ils étaient entrepris;
- ce que serait l'effet sur les autres normes Codex, tout en gardant à l'esprit qu'il était important de conserver l'identité du produit.

**AUTRES QUESTIONS, TRAVAUX FUTURS ET DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION
(Point 9 de l'ordre du jour)¹⁸**

Proposition de l'OIML

119) L'Observateur de l'Organisation Internationale de Métrologie Légale (OIML) a donné un aperçu de la structure et des activités de l'OIML, en indiquant que l'OIML est une organisation intergouvernementale dont les adhérents comprennent des États membres ayant droit de vote et des membres correspondants qui ont statut d'observateurs et qui peuvent participer aux activités sans détenir cependant le droit de vote. L'Observateur a expliqué les procédures pour l'élaboration des recommandations internationales de l'OIML en signalant que tous les documents et projets de recommandations étaient accessibles sur le site Web de l'OIML, puis présenté une proposition préconisant un nouvel examen de la part du Comité.

120) Le Comité a été informé que l'OIML avait publié deux recommandations pertinentes traitant de l'étiquetage des produits préemballés : OIML R 87 : 2004 : Quantité de produit dans les préemballages et OIML 79 :1997: Exigences pour l'étiquetage des produits préemballés, actuellement en voie de révision. L'Observateur a précisé qu'à la faveur du nouveau R 87, il sera plus aisé de traiter du milieu liquide de couverture car la quantité de produit déclaré comprendra le milieu liquide seulement s'il est destiné à faire partie du produit alimentaire.

121) L'Observateur a expliqué que les sections suivantes de la *Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées* seraient touchées : Définitions de « récipient », « emballage » « préemballage » « denrées alimentaires préemballées » (section 2); section 4.2.1.5 sur la déclaration de l'eau d'ajout et section 4.3 Quantité de produit dans les préemballages, et a proposé que le Comité envisage ces amendement éventuels, tels qu'ils sont exposés à l'Annexe au document CX/FL 08/36/12.

122) Quelques délégations ont soulevé les questions et les réserves énumérées ci-après au sujet de cette proposition : statut de membre de l'OIML et raisons expliquant la distinction entre membres et observateurs; procédures de l'OIML en vue de l'élaboration de ses recommandations; statut de l'OIML au sein de l'OMC et du Codex; état d'avancement de la proposition à l'étude; application des recommandations de l'OIML dans ses États membres; et si l'OIML avait tenu compte des textes du Codex en rédigeant ses recommandations.

123) L'Observateur a précisé que bien qu'étant ouverte à tous les pays, l'OIML était une organisation par traité comportant certaines obligations; certains pays n'y adhéraient pas car ils n'avaient pas les capacités techniques pour ce faire; l'OIML avait des frais de participation; l'OIML était reconnue en tant qu'organisme de normalisation et observateur auprès de l'OMC; des comités techniques intervenaient dans l'élaboration des recommandations selon une procédure transparente où les membres et les observateurs pouvaient faire leurs commentaires. Quant à l'application de l'OIML R87 par les États membres, il a indiqué qu'une enquête était en cours sur l'utilisation des recommandations de l'OIML et que ses conclusions seraient publiées sur le site Web de l'OIML et rendues accessibles à la prochaine session du Comité.

124) Le Comité a rappelé que l'OIML était une organisation intergouvernementale ayant statut d'Observateur et qu'elle avait pris part à d'autres comités du Codex. En ce qui concerne l'état d'avancement de la proposition, le Secrétariat a indiqué qu'il appartenait au Comité de décider s'il convenait de l'examiner plus avant ou non, ou d'envisager le besoin d'un nouveau travail et a rappelé que toute proposition de nouveau travail devait se conformer à la procédure du Codex. Quelques délégations ont souligné le besoin de prendre en compte la charge de travail du Comité et le processus de définition des priorités à discuter à la prochaine session.

125) La présidente a fait observer qu'il serait utile que les membres examinent la proposition à l'échelon national et qu'ils informent le Comité sur l'approche adoptée relativement à la définition de la quantité de produit dans un préemballage.

126) La délégation du Cameroun, tout en reconnaissant que cette initiative de l'OIML correspondait aux procédures du Codex, en particulier concernant les dispositions des articles 5, 6 et 7 des Lignes directrices pour la coopération entre la Commission du Codex Alimentarius et les organisations internationales intergouvernementales dans l'élaboration des normes et textes apparentés, a soutenu un plus ample examen de cette proposition.

¹⁸ CX/FL 08/36/12

127) La délégation du Maroc a appuyé l'étude plus attentive de cette question car le contrôle métrologique était essentiel à des fins d'inspection et de certification, notamment pour les pays exportateurs, et a indiqué également qu'elle coordonnerait des mesures au niveau national afin d'examiner les démarches à suivre pour l'avancement de cette proposition.

128) Plusieurs délégations ont fait valoir que cette proposition pourrait toucher de façon importante les dispositions d'étiquetage énoncées dans la Norme générale et peut-être dans d'autres normes et qu'elle pourrait également toucher les réglementations et les mesures d'inspection au niveau national. Ces délégations ont indiqué par conséquent qu'elles avaient besoin d'étudier ces propositions en détail, ce qui n'avait été possible de faire à cause de la réception tardive du document.

129) Le Comité a remercié l'Observateur de l'OIML pour sa proposition et est convenu qu'elle fera objet d'examen à la prochaine session où elle sera inscrite comme point particulier de l'ordre du jour et que, de son côté, l'OIML préparera un document de travail révisé incluant certains renseignements généraux supplémentaires et prenant en compte des questions soulevées par les membres du Comité.

Date et lieu de la prochaine session

130) Tenant compte des propositions de nouveaux travaux faites à la présente session, le Comité a confirmé que l'intervalle actuel entre les réunions devrait être maintenu.

131) Le Comité a été informé que la prochaine session se tiendrait à Calgary, Alberta, du 4 au 8 mai 2009, les arrangements définitifs devant être confirmés entre le pays hôte et le Secrétariat du Codex.

132) Le Comité a été informé que M^{me} Anne MacKenzie le présidait pour la dernière fois et qu'à la prochaine session il serait présidé par M. Paul Mayers, vice-président associé par intérim, Programmes, Agence canadienne d'inspection des aliments.

133) Le Comité a exprimé ses remerciements chaleureux et son appréciation envers M^{me} Anne MacKenzie à l'occasion de sa dernière intervention car dans ses fonctions de présidente, elle a contribué au fil des années de façon significative et avec excellence au progrès accompli par le Comité dans le développement de documents d'étiquetage d'une grande importance et l'examen de nombreuses questions complexes.

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Objet	Étape	Suite à donner	Référence dans l'ALINORM 08/31/22
Projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (éthylène pour les kiwis et les bananes)	8	Gouvernements 31 ^{ème} CAC	par. 68 Annexe II
Projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (éthylène pour d'autres usages)	6	Gouvernements 37 ^{ème} CCFL	par. 68 Annexe III
Projet d'amendement à la Norme générale (Déclaration quantitative des ingrédients)	8	Gouvernements 31 ^{ème} CAC	par. 95 Annexe IV
Projet de définition de la publicité en relation avec les allégations relatives à la santé et à la nutrition	8	Gouvernements 31 ^{ème} CAC	par. 107 Annexe V
Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique: projet d'Annexe 2 révisée – Tableau 3	7*	Gouvernements 31 ^{ème} CAC	par. 61
Projet d'amendement à la Norme générale (Projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Définitions	7	37 ^{ème} CCFL	par. 92 Annexe VI
Avant-projet de recommandations pour l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique	3	Gouvernements 37 ^{ème} CCFL	par. 93 Annexe VII
Avant-projet d'amendement aux Directives pour les aliments issus de l'agriculture biologique (roténone)	1/2/3	Gouvernements 31 ^{ème} CAC 37 ^{ème} CCFL	par. 74 Annexe VIII
Avant-projet d'amendement des <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i>	1/2/3	Gouvernements 31 ^{ème} CAC 37 ^{ème} CCFL	par. 46 Annexe IX

* Interruption des travaux

LIST OF PARTICIPANTS/LISTES DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

Chairperson/ Présidente/ Presidenta:	Dr. Anne MacKenzie Canadian Food Inspection Agency 159 Cleopatra Drive Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
--	--

ALGERIA
ALGÉRIE
ARGELIA

Nader Ben Khaled
Manager Assistant (Boarder Control)
Ministry of Trade
Cit  Zerhouni Mokhtarel Mohammadia
Alger 16211, ALG RIE
Tel.: +21321890036
Fax: +21321890251
E-mail: benkhaled.nader@yahoo.fr
E-mail: benkhaled@mincommerce.gov.dz

ANGOLA

Mr. Jo o Pedro Lemos Gaspar
Membre du Codex – Angola
Minist re du Interieur / Direcc on Nacional de
Inspecc on et Investigacion des Activites
Economique
Luanda 527, ANGOLA
Tel.: +244 923 41 48 00
Fax: +244 222 32 37 24
E-mail: lemos.gaspar@yahoo.com.br
E-mail: secretariado_codex@yahoo.com.br

Maria Antonia Sanazenge
Chefe de Division d’Hygi ne Alimentaire
Instituto Nacional du Sant  Publique
Vice President, Codex – Angola
Minist re de la Sant 
Rua Amilcar Cabral
Luanda 527, ANGOLA
Tel.: +244 923 65 36 95 / +244 912 50 38 68
Fax: +244 222 32 37 24
E-mail: sanazenge@hotmail.com
E-mail: secretariado_codex@yahoo.com.br

ARGENTINA
ARGENTINE

Mrs. Gabriela Catalani
Coordinadora T cnica
Pto. Focal Codex Argentina
Secretaria de Agricultura, Ganader a
Pesca y Alimentos
Av. Paseo Col n 922 PB oficina 29
Ciudad Aut noma de Buenos Aires
ARGENTINA
Tel.: +54 11 4349 2549
E-mail: gcatal@mecon.gov.ar

Mr. Arnaldo Nonzioli
Secretaria de Agricultura, Ganader a
Pesca y Alimentos
Av. Paseo Col n 922 2 piso oficina 226
Ciudad Aut noma de Buenos Aires
ARGENTINA
Tel.: +54 11 4349 2175
E-mail: anonzi@mecon.gov.ar

Mrs. Andrea Calzetta Resio
Supervisor T cnico de Aprobaci n de Productos
Alimenticios
Servicio Nacional de Sanidad y Calidad
Agroalimentaria (SENASA)
Av. Paseo Col n 439 piso 1 frente
Ciudad Aut noma de Buenos Aires
ARGENTINA
Tel.: +54 11 41215087
E-mail: acalzet@senasa.gov.ar

Mrs. Alicia Men ndez
Instituto Nacional de Alimentos
Estados Unidos 25
Ciudad Aut noma de Buenos Aires, ARGENTINA
Tel.: +54 11 4340 0800, ext. 3518
E-mail: amenende@anmat.gov.ar

AUSTRALIA
AUSTRALIE

Ms. Eva Mehakovic
Director, Food Regulation Policy Section
Food and Healthy Living Branch
Department of Health and Ageing
MDP15, GPO Box 9848
Canberra ACT 2601, AUSTRALIA
Tel.: +61 2 6289 5133
Fax: +61 2 6289 4235
E-mail: eva.mehakovic@health.gov.au

Ms. Jane Allen
Deputy Section Manager – Labelling and
Information
Food Standards Australia New Zealand
P.O. Box 7186
Canberra BC 2611, AUSTRALIA
Tel.: +61 2 6271 2678
Fax: +61 2 6271 2278
E-mail: jane.allen@foodstandards.gov.au

Dr. Leigh Henderson
A/g General Manager, Risk Assessment Branch
Food Standards Australia New Zealand
108 The Terrace
Wellington, NEW ZEALAND
Tel: +64 4 978 5650
Fax: + 64 4 473 9855
E-mail: Leigh.Henderson@foodstandards.govt.nz

Ms. Usha Sriram-Prasad
Manager, Food Regulation and Safety
Department of Agriculture, Fisheries and Forestry
GPO Box 858
Canberra ACT 2601, AUSTRALIA
Tel.: +61 2 6272 3547
Fax: +61 2 6272 4367
E-mail: usha.sp@daff.gov.au

Mr. Andre Leu
Chairman, Organic Federation of Australia
P.O. Box 800
Mossman QLD 4873, AUSTRALIA
Tel.: +61 7 4098 7610
E-mail: chair@ofa.org.au

Mrs. Victoria Landells
Regulatory Strategist Health and Nutrition
Fonterra
327 Ferntree Gully Road
Mt Waverly, Melbourne VIC 3149, AUSTRALIA
Tel.: +61 3 8541 1327
Fax: +61 3 8541 1462
E-mail: victoria.landells@fonterra.com

AUSTRIA
AUTRICHE

Dr. Gertraud Fischinger
Federal Ministry of Health, Family and Youth
Department IV/B/7
Radetzkystraße. 2
A-1030 Vienna, AUSTRIA
Tel.: +43 1 71100-4771
Fax: +43 1 713 44 04-2318
E-mail: gertraud.fischinger@bmgfj.gv.at

BARBADOS
BARBADE

Ms. Cheryl M. Lewis
Technical Officer, Barbados National Standards
Institution
“Flodden”, Culloden Road
St. Michael, BARBADOS
Tel.: +246 426 3870
Fax: +246 436 1495
E-mail: clewis@bnsi.com.bb
E-mail: office@bnsi.com.bb

BELGIUM
BELGIQUE
BÉLGICA

Luc Ogiers
Director, FPS Economy, SMEs, Independent
Professions and Energy
City Atrium C, Vooruitgangstraat 50
1210 Brussel, BELGIUM
Tel.: +32 2 277 74 81
Fax: +32 2 277 53 04
E-mail: luc.ogiers@economie.fgov.be

Mr. Jean Pottier
Expert Étiquetage et allégations nutritionnelles et de
santé
SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne
alimentaire et environnement
Place Victor Horta, 40 bte 10, Blok II – 7^e étage
Bruxelles 1060, BELGIUM
Tel.: +32 (0) 2524 73 62
Fax: +32 (0) 2524 7399
E-mail: jean.pottier@health.fgov.be

BOLIVIA
BOLIVIE

Ing. Ángela Victoria Flores Vertiz-Blanco
Responsable Técnico de Control de Alimentos
Instituto Nacional de Laboratorios de Salud
Ministerio de Salud y Deportes
Pasaje Rafael Zubietta
#1889 – Miraflores, La Paz, BOLIVIA
Tel.: +591 2 224 0082
E-mail: avfvb@hotmail.com

BRAZIL
BRÉSIL
BRASIL

Mr. Ernesto Araujo
 Counsellor - Embassy of Brazil
 450 Wilbrod Street
 Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA
 Tel.: (613) 237-1090
 Fax: (613) 237-6144
 E-mail: ernesto@brasembottawa.org

Ms. Antonia Maria de Aquino
 Manager of Special Products
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SEPN 511 Bl. A - Ed. Bittar II, Asa Norte
 70750-541 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3448 6289
 Fax: +55 61 3448 6274
 E-mail: antonia.maria@anvisa.gov.br

Mr. Roberto Guimarães Habib Mattar
 Head of Division of Organic Quality Guarantee
 Agroecology Coordination
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 MAPA
 Esplanada dos Ministérios, Bloco D, anexo B sala
 152 – CEP Brasília DF 70043900, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3218 2453
 Fax: +55 61 3223 5350
 E-mail: roberto.mattar@agricultura.gov.br

Ms. Andriara Maria Braga Maranhão
 Especialista em Políticas Públicas e Gestão
 Governamental
 Departamento de Proteção e Defesa do Consumidor
 Ministério da Justiça
 Esplanada dos Ministérios, Ministério da Justiça,
 Edifício Sede, 5º andar, sala 518
 Brasília DF 70.064-900, BRAZIL
 Tel. : +61 3429 3636
 Fax: +61 3429 3983
 E-mail: andriara.braga@mj.gov.br

Mrs. Juliana Ribeiro Alexandre
 Federal Inspector / GMO Biosafety Coordination
 Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
 Esplanada dos Ministérios
 Bloco "D" Anexo "B" Sala 450
 70043-900 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3218 2320
 Fax: +55 61 3224 3995
 E-mail: juliana.alexandre@agricultura.gov.br

Mr. Rodrigo Martins de Vargas
 Specialist in Health Surveillance
 National Health Surveillance Agency
 Ministry of Health
 SEPN 511 Bl. A Ed. Bittar II Asa Norte
 70750-541 Brasília - DF, BRAZIL
 Tel.: +55 61 3448 6352
 Fax: +55 61 3448 6274
 E-mail : rodrigo.vargas@anvisa.gov.br

Mr. Carlos Alexandre Biella
 Brazilian Association of the Food Industry (ABIA)
 Av. Brigadeiro Faria Lima, 1.478 – 11º Andar
 São Paulo – SP 01451-001, BRAZIL
 Tel.: +55 (11) 5508 5744
 Fax: +55 (11) 5508 7503
 E-mail: alexandre.biella@br.nestle.com

Mr. Majid Abaiian
 Economic Officer
 Embassy of Brazil
 450 Wilbrod Street
 Ottawa, ON K1N 6M8, CANADA
 Tel.: (613) 237-1090
 Fax: (613) 237-6144
 E-mail: mabaiian@brasembottawa.org

CAMEROON
CAMEROUN
CAMERÚN

Medi MOUNGUI
 Deputy Permanent Representative to FAO
 Embassy of Cameroon in Italy
 Via Siracusa 4/6
 Rome 00161, ITALY
 Tel.: +39 06 4403644
 Fax: +39 06 4403644
 E-mail: medimoungui@yahoo.fr

Mme. NDE NINGO Grace
 Chief of Service for Quality Control of Forms
 Department of Health Promotion
 Sub-Department of Food and Nutrition
 Ministry of Public Health
 Yaoundé, CAMEROUN
 Tel: +237 769 31 86
 E-mail: gningo@hotmail.com

CANADA

Ms. Carla Barry
 Director, Consumer Protection Division
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7157
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: cbarry@inspection.gc.ca

Mr. Karl Dupuis
 Deputy Director
 Multilateral Technical Trade Issues
 International Trade Policy Directorate
 Agriculture and Agri-Food Canada
 930 Carling Avenue, Room 10109
 Ottawa, ON K1A 0C5, CANADA
 Tel.: (613) 759-7660
 Fax: (613) 759-7503
 E-mail: dupuisk@agr.gc.ca

Dr. Mary L'Abbé
 Director, Bureau of Nutritional Sciences
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203B)
 Ottawa, ON K1A 0K9, CANADA
 Tel.: (613) 948-8476
 Fax: (613) 948-8470
 E-mail: mary_l'abbe@hc-sc.gc.ca

Ms. Christina Zehaluk
 Head, Special Purpose Foods
 Bureau of Nutritional Sciences
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
 Ottawa, ON K1A 0K9, CANADA
 Tel.: (613) 957-1739
 Fax: (613) 941-6636
 E-mail: christina_zehaluk@hc-sc.gc.ca

Dr. Jaspinder Komal
 Director, Agrifood Division
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7178
 E-mail: komaljp@inspection.gc.ca

Ms. Lydia Dumais
 Section Head, Bureau of Nutritional Sciences
 Food Directorate, Health Products and Food Branch
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway (2203E)
 Ottawa, ON K1A 0K9, CANADA
 Tel.: (613) 954-0632
 Fax: (613) 941-6636
 E-mail: lydia_dumais@hc-sc.gc.ca

Ms. Barbara Buchanan
 Regulatory Policy Officer
 Food Policy Integration
 Health Canada
 251 Sir Frederick Banting Driveway
 Ottawa, ON K1A 0K9, CANADA
 Tel.: (613) 957-3411
 Fax: (613) 946-4590
 E-mail: barbara_buchanan@hc-sc.gc.ca

Ms. Charmaine Kuran
 National Manager, Nutrition and Health Claims
 Consumer Protection Division
 Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7200
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: kuranc@inspection.gc.ca

Ms. Kathy Twardek
 Acting National Manager, Fair Labelling Practices
 and Standards - Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7205
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: twardekk@inspection.gc.ca

Ms. Angela Bilkhu
 Senior Program Officer, Fair Labelling Practices and
 Standards - Canadian Food Inspection Agency
 159 Cleopatra Drive
 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-7205
 Fax: (613) 221-7295
 E-mail: bilkhua@inspection.gc.ca

Ms. Sandy Beyko
 Senior Trade Policy Officer
 Technical Barriers and Regulations
 Foreign Affairs and International Trade Canada
 125 Sussex Drive,
 Ottawa, ON K1A 0G2, CANADA
 Tel.: (613) 944-8981
 Fax: (613) 943-0346
 E-mail: sandy.beyko@international.gc.ca

Ms. Balsharan Rakhra
 Trade Policy Officer
 Technical Barriers and Regulations
 Foreign Affairs and International Trade Canada
 125 Sussex Drive
 Ottawa, ON K1A 0G2, CANADA
 Tel.: (613) 996-4819
 Fax: (613) 943-0346
 E-mail: balsharan.rakhra@international.gc.ca

Mr. Brad Wood
 Trade Policy Analyst
 Agriculture and Agri-Food Canada
 930 Carling Avenue, Room 10109
 Ottawa, ON K1A 0C5, CANADA
 Tel.: (613) 715-5157
 Fax: (613) 759-7503
 E-mail: woodb@agr.gc.ca

Callie Stewart
 Deputy Director, Technical Barriers and Regulations
 Foreign Affairs and International Trade Canada
 125 Sussex Drive,
 Ottawa, ON K1A 0G2, CANADA
 Tel.: (613) 944-8998
 Fax: (613) 943-0346
 E-mail: callie.stewart@international.gc.ca

Torsten Ström
 Senior Counsel and Deputy Director, Trade Law
 Bureau - Government of Canada
 125 Sussex Drive
 Ottawa, ON K1A 0G2, CANADA
 Tel.: (613) 944-4957
 Fax: (613) 944-0027
 E-mail: torsten.strom@international.gc.ca

Ms. Jennifer Elliott
Regulatory Affairs Manager
Monsanto Canada
315 - 350 Albert Street
Ottawa, ON K1R 7X1, CANADA
Tel.: (613) 234-5121, ext. 234
Fax: (613) 234-2063
E-mail: Jennifer.a.Elliott@monsanto.com

Dr. John Henning
Associate Professor
Program Director, Agricultural Economics
Macdonald Stewart Bldg., Room MS3-38
McGill University, Macdonald Campus
Ste. Anne de Bellevue
Quebec H9X 3V9, CANADA
Tel.: (514) 398-7826/7820
Fax: (514) 398-8130
E-mail: john.henning@mcgill.ca

Mr. Blair Stransky
Account Director, Fleishman-Hillard Canada
100 Queen Street, Suite 1300
Ottawa, ON K1P 1J9, CANADA
Tel.: (613) 688-6670
Fax: (613) 238-9380
E-mail: blair.stransky@fleishman.ca

Ms. Isabelle Neiderer
Director of Nutrition
Dairy Farmers of Canada
1801 McGill College Avenue, Suite 700
Montreal H3A 2N4, CANADA
Tel.: (514) 284-1092, ext. 229
Fax: (514) 284-0449
E-mail: isabelle.neiderer@dfc-plc.ca

Ms. Pat Steele
Regulatory Affairs Advisory Group
Dietitians of Canada
43 Putman Avenue
Ottawa, ON K1M 1Z1
Tel.: (613) 746-2100
E-mail: psteele1108@hotmail.com

Michi Furuya Chang, MHS, RD
Director, Canadian Scientific and Regulatory Affairs
Kraft Canada Inc.
95 Moatfield Drive
Toronto, ON M3B 3L6, CANADA
Tel.: (416) 441-5443
Fax: (416) 441-5043
E-mail: michifuruya.chang@kraft.com

Ms. Margherita Marcone, LL.B.
Assistant Director, Policy and Law
Dairy Farmers of Canada
1101 - 75 Albert Street
Ottawa, ON K1P 5E7, CANADA
Tel.: (613) 236-9997, ext. 255
Fax: (613) 236-0905
E-mail: mmarcone@dfc-plc.ca

CHILE
CHILI

Ms. Luisa Kipreos
Depto de Alimentos y Nutrición
Ministerio de Salud
Enrique McIver 459-8° piso
Santiago, CHILE
Tel.: +56 2 5740393
E-mail: lkipreos@minsal.cl

CHINA, PEOPLE'S REPUBLIC OF

Ms. Shuk Man CHOW
Scientific Officer, Centre for Food Safety
Food and Environmental Hygiene Department
43/F, Queensway Government Offices
66 Queensway
Hong Kong, P.R. CHINA
Tel.: +852 28675801
Fax: +852 28933547
E-mail: smchow@feh.d.gov.hk

Han Yi
Deputy Division Director
General Administration of Quality Supervision,
Inspection and Quarantine of P.R. China
Room A1106, No. 9 MaDian DongLu, HaiDian
District
100088, Beijing, P.R. CHINA
Tel.: +86 10 82261895
Fax: +86 10 82260176
E-mail: hanyi@aqsiq.gov.cn

Ling Wentao
Engineer
Standard and Regulation Research Center, AQSIQ
Room 2408, B Tower
No. 9 MaDian DongLu, HaiDian District
100088, Beijing, P.R. CHINA
Tel.: +86 10 82262412
Fax: +86 10 82260617
E-mail: lingwt@163.com

Tian Zhaoying
Engineer
Standardization Administration of P.R. China,
SAC
No. 9 MaDian DongLu, HaiDian District
100088, Beijing, P.R. CHINA
Tel.: +86 10 82262906
Fax: +86 10 82260687
E-mail: tianzy@sac.gov.cn

Wang Houyin
Engineer
China National Institute of Standardization
No. 4 Zhichun Road, Haidian District
100088 Beijing, P.R. CHINA
Tel.: +86 10 58811653
Fax: +86 10 58811642
E-mail: wanghy@cniis.gov.cn

CHUNG Kwok-wah
 Chief Health Inspector (Food Labelling)
 Centre for Food Safety
 Food and Environmental Hygiene Department
 43/F, Queensway Government Offices
 66 Queensway, Hong Kong, P.R. CHINA
 Tel.: +852 2867 5581
 Fax: +852 2521 4784
 E-mail: kwchung@fehhd.gov.hk

Li Xiaoyu
 Associate Professor
 National Center for Health Inspection
 Ministry of Histry
 No. 32 Jiadaokon, Beisiantiao
 100007 Beijing, P.R. CHINA
 Tel.: +86 10 64047878-2139
 E-mail: xyL74@yahoo.com

Zhu Li Hua
 Practice Researcher
 Institute of Nutrition and Food Safety, China, CDC
 No. 7 PanJia Yuan Nan Li, Chao Yang District
 100021 Beijing, P.R. CHINA
 Tel.: +86 10 87776914
 Fax: +86 10 67711813
 E-mail: zhulihua2011@yahoo.com

COLOMBIA COLOMBIE

Dr. Javier David Castellanos Pulido
 Coordinador del Laboratorio
 Central Interistitucional de Detección y Monitorio de
 OGM
 Instituto Nacional de Vigilancia de Medicamentos
 y Alimentos INVIMA
 Bogotá, COLOMBIA
 Tel. : +57 3162252270
 Fax : +571 294 8700, ext. 3920
 E-mail : jcastellanos@invima.gov.co

COSTA RICA

Elizabeth Ramírez Sandí
 Jefe Agricultura Orgánica
 Ministerio de Agricultura y Ganadería
 Servicio Fitosanitario del Estado
 Lagunilla, Barreal de Heredia
 Heredia 10 094-1000 San José, COSTA RICA
 Tel.: +506 2261 0381
 Fax: +506 2261 0381
 E-mail: eramirez@protecnet.go.cr

Badilla Porras Moisés
 Food Technologist
 Costa Rica Codex Committee
 Del Cementerio principal de Goiciechea
 300 Este, 200 Sur y 25 Noreste
 7097-1000 San José, COSTA RICA
 Tel.: +506 234 1127
 Fax: +506 234 6783
 E-mail: mbadilla@cacia.org

CUBA

Mrs. Marileydy Herrera Olmo
 Directora, Dirección de Industrias
 Ministerio de Industria Pesquera
 5ta Avenida y 246, Santa Fé, Playa
 Ciudad de La Habana 10900, CUBA
 Tel.: +537 209 7294
 Fax: +537 209 7294
 E-mail: mholmo@mip.telemar.cu

Mrs. Gwendolyne Spech Abreu
 Especialista, Dirección de Exportaciones
 Ministerio de Comercio Exterior
 Infanta No 16 esquina 23, Vedado, Plaza de la
 Revolución
 Ciudad de La Habana 10400, CUBA
 Tel.: +537 835 74 29
 Fax: +537 835 74 27
 E-mail: gwendolyne.spech@mincex.cu

CZECH REPUBLIC RÉPUBLIQUE TCHÈQUE REPUBLICA CHECA

Jindrich Fialka
 Director, Food Production Department
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17, Prague 1, CZECH REPUBLIC
 Tel: +420 221 812 465
 Fax: +420 222 314 117
 E-mail: jindrich.fialka@mze.cz

Mr. Martin Stepanek
 Deputy Director, Food Production Department
 Ministry of Agriculture
 Tesnov 17, Prague 1, CZECH REPUBLIC
 Tel: +420 221 812 838
 Fax: +420 222 314 117
 E-mail: martin.stepanek@mze.cz

Mr. Petr Cejka
 Lawyer, Czech Agriculture and Food Inspection
 Authority
 Ministry of Agriculture
 Kvetna 15, Brno 603 00, CZECH REPUBLIC
 Tel: +420 543 540 270
 Fax: +420 543 540 210
 E-mail: petr.cejka@szpi.gov.cz

DENMARK DANEMARK DINAMARCA

Mr. Michael Schmidt
 Head of Section
 The Danish Veterinary and Food Administration
 Mørkhøj Bygade 19
 Søborg 2860, DENMARK
 Tel.: +45 3395 6227
 Fax: +45 3395 6001
 E-mail: MISC@FVST.dk

Jørgen Bender-Pedersen
Head of Section
The Danish Veterinary and Food Administration
Mørkhøj Bygade 19
Søborg 2860, DENMARK
Tel.: +45 3395 6274
Fax: +45 3395 6001
E-mail: JBEP@FVST.dk

Ms. Linda Jensen
Chief Consultant, Food Scientist
Danish Meat Organisation
Axeltorv 3
DK-1609 Copenhagen V, DENMARK
Tel.: +45 3373 2568
Fax: +45 3393 1023
E-mail: LMJ@danishmeat.dk

Mr. Jørgen Hald Christensen
Head of Division - Danish Dairy Board
Frederiks Alle 22
Aarhus C 8000, DENMARK
Tel.: +4587312190
Fax: +4587312001
E-mail: jhc@mejeri.dk

EGYPT
ÉGYPTE
EGIPTO

Dr. Hussein Mansour
Agricultural Minister Plenipotentiary
Embassy of Egypt
3521 International Court, NW
Washington, DC 20008, U.S.A.
Tel.: (202) 966-2080
Fax: (202) 895-5493
E-mail: hmkmansour@aol.com
E-mail: agegypt@aol.com

Mohamed Fahmy Seddek
Vice President, Codex Committee
Cairo, EGYPT
Tel.: +202 9608697
Fax: +202 4198140
E-mail: ilsi@gega-net

Shahat Selim
Technical Operation Manager
Chamber of Food Industries
1195 Kournish El-Nil
Cairo 11624, EGYPT
Tel.: +202 25760534
Fax: +202 25748312
E-mail: selim_sh2002@egycofi.org.eg

Atef Labib Eskander
Meat Inspection Department
General Organization for Export and Import Control
Cairo International Airport
Good Village, Cairo, EGYPT
Tel.: +202 22669351
Fax: +202 22669364
E-mail: atef_labib2000@yahoo.com

EUROPEAN COMMUNITY (MEMBER ORGANIZATION)
COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE (ORGANISATION MEMBRE)
COMUNIDAD EUROPEA (ORGANIZACIÓN MIEMBRO)

Dr. Jérôme Lepeintre
Administrator
Health and Consumers Directorate-General
European Commission
Rue Froissart 101 – Office 02/62
B-1049 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 299 37 01
Fax: +32 2 299 85 66
E-mail: jerome.lepeintre@ec.europa.eu

Ms. Helen Lee
Administrator
Health and Consumers Directorate-General
European Commission
Rue Belliard, 232 – Office 08/48
B-1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +322 2998668
E-mail: helen.lee@ec.europa.eu

Mr. Marco Valletta
Policy Officer for Biotechnology
DG Health and Consumers
European Commission
Rue Belliard 232 – Office 03/18
B-1049 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 295 98 54
Fax: +32 2 295 60 43
E-mail: marco.valletta@ec.europa.eu

Ms. Ersilia Moliterno
DG Agriculture, European Commission
B-1049 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 296 13 49
Fax : +32 2 292 16 72
E-mail: consiglia.moliterno@ec.europa.eu

FINLAND
FINLANDE
FINLANDIA

Ms. Anne Haikonen
Counsellor, Legal Affairs
Department of Food and Health
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 30
FI-00023 Government
Helsinki, FINLAND
Tel.: +358 9 1605 2786
Fax: +358 9 1605 3338
E-mail: anne.haikonen@mmm.fi

FRANCE
FRANCIA

Mme Aline Sancho
Direction Générale de la Concurrence de la
Consommation et de la Répression de Fraudes
Ministère de l'Économie, des Finances et de
l'Emploi
DGCCRF – Bureau C3
59, boulevard Vincent Auriol
75703 Paris Cedex 13, FRANCE
Tel.: +33 1 44 97 32 24
Fax: +33 1 44 97 30 32
E-mail: aline.sancho@dgccrf.finances.gouv.fr

Mme Murielle Clemente
Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de
la vie associative
D.G.S. – EA3
14 avenue Duquesne
75007 Paris, FRANCE
Tel.: +33 1 40 56 43 32
Fax: +33 1 40 56 54 12
E-mail: murielle.clemente@sante.gouv.fr

M. Nicolas Canivet
Bureau de la réglementation alimentaire et des
biotechnologies
Ministère de l'agriculture et de la pêche DGAL
251, rue de Vaugirard
75732 Paris Cedex 15, France
Tel.: +33 1 49 55 50 10
Fax: +33 1 49 55 59 48
E-mail: nicolas.canivet@agriculture.gouv.fr

Mme Annie Loc'h
Directeur des Affaires Réglementaires
Groupe DANONE
17, boulevard Haussmann
75009 Paris, FRANCE
Tel.: +33 1 44 35 24 32
Fax.: +33 1 44 35 26 95
E-mail: annie.loch@danone.fr

Mme Françoise Costes
Association de la Transformation Laitière Française
(ATLA)
42, rue de Châteaudun
75314 Paris Cedex 09, FRANCE
Tel.: +33 1 49 70 72 69
Fax: +33 1 42 80 63 65
E-mail: trs@atla.asso.fr

Mme Karol Oger
SB ALLIANCE –SET Juridique
Direction Droit Alimentaire
42, rue rieuxsec
78 223 Viroflay, FRANCE
Tel.: +33 1 34 58 65 33
Fax: +33 1 34 58 54 34
E-mail: karol.oger@lalliance.com

GAMBIA
GAMBIE

M. Seedy Fofana
Senior Food and Nutrition Officer
Food and Nutrition Unit
Department of Technical Services
National Agricultural Development Agency (NADA)
Cape St. Mary, Bakau, THE GAMBIA
Tel.: +220 9825150
Fax: +220 4497677
E-mail: seedyfof@yahoo.co.uk

GERMANY
ALLEMAGNE
ALEMANIA

Mr. Gerhard Bialonski
Head of Unit
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Rochusstrasse 1
D-53123 Bonn, GERMANY
Tel.: +49 228 99 529 4651
Fax: +49 228 99 529 4947
E-mail: 314@bmelv.bund.de

Dr. Joachim Bollmann
Deputy Head of Unit
Federal Ministry of Food, Agriculture and Consumer
Protection
Rochusstrasse 1
53123 Bonn, GERMANY
Tel.: +49 228 99 529 3784
Fax: +49 228 99 529 3743
E-mail: 222@bmelv.bund.de

Ms. Angelika Mrohs
Managing Director
German Federation of Food Law and Food Science
Godesberger Allee 142-148
D-53175 Bonn, GERMANY
Tel.: +49 228 81993 133
Fax: +49 228 81993 233
E-mail: amrohs@bll.de

Mr. Bernd Kurzai
Südzucker AG
Gottlieb-Daimler-Str.12
D-68165 Mannheim, GERMANY
Tel.: +49 621 421 572
Fax: +49 621 421 574
E-mail: bernd.kurzai@suedzucker.de

Mrs. Pilar Velazquez
Administrator
The General Secretariat of the Council of the
European Union (The Germany Presidency)
Office JL 4040 GM 43
Rue de la Loi 175
B-1048 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 2816628
Fax: +32 2 281 7928
E-mail: pilar.velazquez@consilium.europa.eu

GHANA

Prof. Josephine Nketsia-Tabiri
 Director of Institute
 Biotechnology and Nuclear Agriculture Res. Institute
 Ghana Atomic Energy Commission
 P.O. Box LG 80, LEGON
 Accra, GHANA
 Tel.: +233 24 4637057
 Fax: +233 21 400807
 E-mail: josephinetabiri@yahoo.co.uk

Mrs. Isabella Mansa Agra
 Head, Food Safety and Nutrition Department
 Food and Drugs Board (FDB)
 P.O. Box CT 2783
 Cantonments, Accra GHANA
 Tel.: +233 21 235100 / +233 21 235200
 Fax: +233 21 229794
 E-mail: isabelmansa@yahoo.com

GREECE
GRÈCE
GRECIA

Mr. Raikos Athanasios
 Officer - Ministry of Development
 Hellenic Food Authority (EFET)
 124 Kifisias Av. & 2 Iatridou St.
 11526 Athens, GREECE
 Tel.: +30 210 6971533
 Fax: +30 210 6971650
 E-mail: araikos@efet.gr

GUYANA

Dr. Chatterpaul Ramcharran
 Executive Director
 Guyana National Bureau of Standards
 Flat 15, Sophia Exhibition Centre
 Georgetown, GUYANA
 Tel.: +592 225 9041
 Fax: +592 225 7455
 E-mail: gnbs@networksgy.com

INDIA
INDE

Shri Debasish Panda
 Joint Secretary
 Ministry of Health and Family Welfare
 Nirman Bhavan, New Delhi, INDIA
 Tel.: +91 11 23061447
 E-mail: debasish.panda@nic.in

Shri Bejon Misra
 Executive Director
 Voluntary Organisation in Interest of Consumer
 Education (VOICE)
 441, Jangura Mathura Road
 New Delhi 110014, INDIA
 Tel.: +91-98110 44424/9311044424
 Fax.: +91 11 24379081
 E-mail: bejonmisra@consumer-voice.org

Dr. Himanshu Gupta
 CIFTI-FICCI
 New Delhi, INDIA
 Tel.: +91 124 2389300
 E-mail: himanshu77guptaz@yahoo.co.in

INDONESIA
INDONÉSIE

Sri Irawati Susalit
 Director for Food Products Standardization
 National Agency of Drug and Foods Control
 (NADFC)
 Jl. Percetakan Negara No. 23
 Jakarta 10560, INDONESIA
 Tel.: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875780
 E-mail: iras48@yahoo.com

Tetty Helfery Sihombing
 Head of Sub Directorate for certain Food
 Standardization
 National Agency of Drug and Foods Control
 (NADFC)
 Jl. Percetakan Negara No. 23
 Jakarta 10560, INDONESIA
 Tel.: +62 21 42875584
 Fax: +62 21 42875780
 E-mail: tettyhelfery@yahoo.com

Sigit Sadio
 Counsellor Economic
 Embassy of the Republic of Indonesia
 55 Parkdale Avenue
 Ottawa, ON K1Y 1E5, CANADA
 Tel.: (613) 724-1100
 Fax: (613) 724-1105
 E-mail: ssadion@yahoo.com

Dian Kusumaningsih
 Second Secretary
 Embassy of the Republic of Indonesia
 55 Parkdale Avenue
 Ottawa, ON K1Y 1E5, CANADA
 Tel.: (613) 724-1100
 Fax: (613) 724-1105
 E-mail: dyant@hotmail.com

IRELAND
IRLANDE
IRLANDA

Dr. Martin O'Sullivan
 Deputy Chief Veterinary Officer
 Department of Agriculture and Food
 Agriculture House, Kildare Street
 Dublin 2, IRELAND
 Tel.: +353 1 607 2213
 Fax: +353 1 661 0230
 E-mail: martin.osullivan@agriculture.gov.ie

Ms. Clodagh Crehan, MSc.
Acting Senior Technical Executive: Food Hygiene
Food Safety Authority of Ireland
Abbey Court, Lower Abbey Street
Dublin 1, IRELAND
Tel.: +353 1 817 1393
Fax: +353 1 817 1293
E-mail: ccrehan@fsai.ie

ITALY
ITALIE
ITALIA

Dr. Ciro Impagnatiello
Ministero delle Politiche Agricole Alimentari e
Forestali
Via XX Settembre 20 – 00187 Roma
ITALIE
Tel. : +39 06 4665 6046
Fax : +39 06 4880 273
E-mail : c.impagnatiello@politicheagricole.gov.it

Dr. Luca Ragaglini
Vice-Director, Italian Association of Biscuits,
Cake, Chocolate, Confectionery and Ice-cream
Industries (A.I.D.I.)
Via Rhodesia, 2
00144 Rome, ITALY
Tel.: +39 6 8091071
Fax: +39 6 8073186
E-mail: aidi@aidi-assodolce.it

Dr. Massimo Liotta
Food Regulatory Affairs – Area Manager
FERRERO
C/o Ferrero S.p.A., Piazzale Pietro Ferrero, 1
12051 Alba (CN), ITALY
Tel.: +39 0173 313050
Fax: +39 0173 313977
E-mail: massimo.liotta@ferrero.com

Dr. Martino Caretto
Food Law Counsel – FERRERO
C/o Ferrero S.p.A., Piazzale Pietro Ferrero, 1
12051 Alba, ITALY
Tel.: +39 0173 3131
Fax: +39 0173 313977
E-mail: martino.caretto@ferrero.com

JAMAICA
JAMAÏQUE
JAMAICA

Ms. Jennifer Aquart
Team Leader – Inspectorate Division
Bureau of Standards Jamaica
6 Winchester Road
Kingston 10, JAMAICA, W.I.
Tel.: +876 926 3140
Fax: +876 929 4736
E-mail: jaquart@bsj.org.jm

Ms. Kadiann Atkinson
Inspectorate, Bureau of Standards Jamaica
6 Winchester Road
Kingston 10, JAMAICA, W.I.
Tel. : +876 926 3140
Fax : +876 929 4736
E-mail: katkinson@bsj.org.jm

JAPAN
JAPON
JAPÓN

Ms. ARAI Yutaka
Director of Labelling and Standards Division
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of
Japan
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8950, JAPAN
Tel.: +81 3 6744 2414
Fax: +81 3 3502 0594
E-mail: yutaka_arai2@nm.maff.go.jp

Dr. IKEDA Chieko
Director, Office of International Food Safety, Policy
Planning and Communication Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 3595 2326
Fax: +81 3 3503 7965
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr. NISHIJIMA Yasuhiro
Deputy Director
Standards and Evaluation Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 3595 2341
Fax: +81 3 3501 4868
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr. CHOSHO Katsuhiko
Deputy Director
Office of Health Policy on Newly Developed Foods,
Standards and Education Division
Department of Food Safety
Ministry of Health, Labour and Welfare
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
Tokyo 100-8916, JAPAN
Tel.: +81 3 3595 2327
Fax: +81 3 3501 4867
E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Dr. YOSHIKURA Hiroshi
 Adviser - Department of Food Safety
 Pharmaceutical and Food Safety Bureau
 Ministry of Health, Labour and Welfare
 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8916, JAPAN
 Tel.: +81 3 3595 2326
 Fax: +81 3 3503 7965
 E-mail: codexj@mhlw.go.jp

Mr. KOIDE Jun
 Associate Director of International Affairs Division
 Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of
 Japan
 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950, JAPAN
 Tel.: +81 3 3502 8732
 Fax: +81 3 3507 4232
 E-mail: jyun_koide@nm.maff.go.jp

Ms. SHINDO Chie
 Associate Director of Labelling and Standards
 Division - Food Safety and Consumer Affairs Bureau
 Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries of
 Japan
 1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
 Tokyo 100-8950, JAPAN
 Tel.: +81 3 6744 2097
 Fax: +81 3 6744 2369
 E-mail: chie_shindo@nm.maff.go.jp

KENYA

Mrs. Alice Akoth Okelo Onyango
 Kenya Bureau of Standards Organization
 P.O. Box 54794, Kapiti Rd. (off Mombasa Rd.)
 Nairobi 00200, KENYA
 Tel.: +254 20 605490
 Fax: +254 20 609660
 E-mail: info@kebs.org
 E-mail: akothe@kebs.org

KOREA, REPUBLIC OF CORÉE, RÉPUBLIQUE DE COREA, REPÚBLICA DEL

Won-Tai Park
 Deputy Director - Ministry for Food, Agriculture,
 Forestry and Fisheries
 88 Gwanmunro, Gyeonggi-do
 Gwacheon-city 427-719, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 2 500 2102
 Fax: +82 2 503 0020
 E-mail: parkwt@mifaff.go.kr

Eun-Sun Hwang
 Deputy Director - Ministry for Food, Agriculture,
 Forestry and Fisheries
 88 Gwanmunro, Gyeonggi-do
 Gwacheon-city 427-719, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 2 500 2131
 Fax: +82 2 500 7798
 E-mail: ehwang@mifaff.go.kr

Namkung, Jong-Hwan
 D.V.M. Government Veterinary Official
 National Veterinary Research and Quarantine Service
 (NVRQS)
 Ministry for Food, Agriculture, Forestry and
 Fisheries
 480, Anyang 6-dong, Manan-gu, Anyang-city
 Gyeonggi-do 430-824, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 31 467 4388
 Fax: +82 31 467 1974
 E-mail: hwani@nvrqs.go.kr

Mr. SOO CHANG KIM
 Deputy Researcher -
 Korea Food and Drug Administration
 #194 Tongil-ro Eunpyung-gu
 122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 2 380 1726
 Fax: +82 2 388 6396
 E-mail: ksc7008@kfda.go.kr

Ms. SUNG MIN LEE
 Senior Researcher
 Korea Food and Drug Administration
 #194 Tongil-ro Eunpyung-gu
 122-704 Seoul, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 2 380 1726
 Fax: +82 2 388 6396
 E-mail: herb928@kfda.go.kr

Yeon Kyung Lee
 Scientific Researcher
 Korea Food and Drug Administration
 #194 Tongil-ro Eunpyung-gu
 Seoul 122-704, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 2 380 1318
 Fax: +82 2 359 0025
 E-mail: yklee@kfda.go.kr

Jeonghae Rho
 Senior Researcher
 Korea Food Research Institute
 #San 46-1, Baekhyeon-dong
 Songnam City, 463-746, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 31780 9060
 Fax: +82 31 780 9333
 E-mail: drno@kfri.re.kr

Do-hyong Choi
 Codex Affairs Specialist
 Korea Food Research Institute
 #San 46-1, Baekhyeon-dong
 Songnam City, 463-746, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +82 31 780 9306
 Fax: +82 31 780 9333
 E-mail: choi0313@kfri.re.kr

YOO, Jae-Hong, Ph.D.
 Microbial & Bio-chemical Engineering
 Rural Development Administration (RDA)
 Organic Farming Technology Division
 249 Seodun-dong, Suwon
 441-707, REPUBLIC OF KOREA
 Tel.: +85 31 290 0555
 Fax: +85 31 290 0507
 E-mail: yj7915@rda.go.kr

LAO, PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC

Mrs. Sivilay Naphayvong
 Director of Food Control Division
 Food and Drug Department
 Ministry of Health
 Vientiane, LAO PDR
 Tel.: +856 20 5607781
 Fax: +856 21 214015
 E-mail: psivilay@yahoo.com

LESOTHO

Mrs. Leonia 'Mathoriso Monaheng
 Director – Food and Nutrition Coordinating Office
 Cabinet Office
 Private Bag A78, Maseru 100, LESOTHO
 Tel.: +266 22327268
 Fax: +266 22322179
 E-mail: monahengml@yahoo.com

Ms. Palesa Lesoli
 Regional Food and Nutrition Coordinating Officer
 Food and Nutrition Coordinating Office
 Private Bag A78, Maseru 100, LESOTHO
 Tel.: +266 22323716
 Fax: +266 22322179
 E-mail: plesoli@rediffmail.com

MADAGASCAR

Mme. Irénée Nomenjanaharizaka Rasoloniaina
 Chef de Service, Norme et Qualité
 Centre Technique Horticole d'Antananarivo
 Lot Vb 74 Ambatonakanga
 Antananarivo 101, MADAGASCAR
 Tel.: 261 324038005
 E-mail: loc_germain@yahoo.fr

MALAYSIA MALAISIE MALASIA

Ms. Nik Shabnam Nik Mohd. Salleh
 Deputy Director (Standard)
 Food Safety & Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administrative Centre
 62590 Putrajaya, MALAYSIA
 Tel.: +603 8883 3510
 Fax: +603 8889 3815
 E-mail: shabnam@moh.gov.my

Ms. Noraini Mohd Othman
 Director - Food Safety & Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administrative Centre
 62590 Putrajaya, MALAYSIA
 Tel.: +603 8883 3502
 Fax: +603 8889 3815
 E-mail: noraini_othman@moh.gov.my

Dr. Tee E. Siong
 Nutrition Consultant
 Food Safety and Quality Division
 Ministry of Health Malaysia
 Level 3, Block E7, Parcel E
 Federal Government Administrative Centre
 62590 Putrajaya, MALAYSIA
 Tel.: +603 7728 7287
 Fax: +603 7728 7426
 E-mail: president@nutriweb.org.my

Mr. Syamsul Erwin Muhamad Lagis
 Assistant Secretary
 Ministry of Plantation Industries and Commodities
 No. 15, Level 6 – 13, Presint 2
 62654 Putrajaya, MALAYSIA
 Tel.: +603 8880 3430
 Fax: +603 8880 3441
 E-mail: erwin@kppk.gov.my

Mr. Mohd. Muslimin Bin Hashim
 Senior Executive Science and Environment
 Malaysian Palm Oil Council
 2nd Floor, Wisma Sawit
 Lot. 6, SS6, Jalan Perbandaran
 47301 Kelana Jaya, Selangor, MALAYSIA
 Tel.: +603 7806 4097
 Fax: +603 7806 2272
 E-mail: muslimin@mpoc.org.my

Ms. Azareena Binti Yahya
 Assistant Consultant, Biosafety Secretariat
 Conservation and Environmental Management
 Division
 Ministry of Natural Resources and Environment
 Level 6, Wisma Sumber Asli
 No. 25, Persiaran Perdana
 Presint 4, 62574 Putrajaya, MALAYSIA
 Tel.: +603 8886 1153
 Fax: +603 8888 4473
 E-mail: azareena@nre.gov.my

MALI MALÍ

Sangare Adama
 Chef de Division - Agence Nationale de la Sécurité
 Sanitaire des Aliments
 Ministère de la Santé
 Quartier du Fleuve, Bamako, MALI
 Tel.: +223 2220754 / 6466240
 E-mail: asangare53@yahoo.fr

MAURITANIA
MAURITANIE
MAURITANIA

Prof. LO BAIDY BOUBOU
 Directeur General
 Institut National de Recherches en Santé Publique
 (INRSP)
 Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
 BP 695, Avenue Gamal Abdel Nasser Ex Centre
 National d'Hygiene
 Nouakchott, MAURITANIE
 Tel./Fax: +222 5253134 / +222 5292645
 E-mail: baidylo@yahoo.fr

MEXICO
MEXIQUE
MÉXICO

Mr. Oscar Omar Mendoza Flores
 Subdirector del Sistema Nacional de Normalizacion
 Dirección General de Normas (DGN)
 Secretaria de Economia (SE)
 Av. Puente de Tecamachalco 6, Lomas de
 Tecamachalco
 Naucalpan de Juárez 53950, MÉXICO
 Tel.: +52 55 5729 9300, ext. 43227
 Fax: +52 55 5520 9715
 E-mail: omendoza@economia.gob.mx

Ana Maria Aguilar Olmos
 Jefa del Departamento de Alimentos
 Laboratorio Nacional de Protección al Consumidor
 PROFECO
 Alemania 14 Col Parque San Andrés, Delegación
 Coyoacan
 04040 México D.F., MÉXICO
 Tel. : +52 55442060
 Fax : +52 55441504
 E-mail : amaguilaro@profeco.gob.mx

Q.F.B. María del Pilar Martínez Zepeda
 Dictaminador Especializado
 Comision Federal para la Protección
 Contra Riesgos Sanitarios
 Secretaria de Salud
 Monterrey 33, Col. Roma
 06700 México D.F., MÉXICO
 Tel.: +52 55 5080 5282
 E-mail: pilarmz@salud.gob.mx

Ms. Laura Bonilla Reyes
 Coordinadora SC.8 Etiquetado de los alimentos
 CANACINTRA
 Paseo de Tamarindos No. 150 Col. Bosques de las
 Lomas
 05120 Mexico, D.F., MÉXICO
 Tel.: +52 55 1105 4487
 E-mail: laura.bonilla@unilever.com

Guillermo Maynez Gil
 Director de Relaciones Institucionales
 Grupo LALA
 Norte 45 No. 777 Industrial Vallejo
 02300 México D.F., MÉXICO
 Tel.: +52 55 5078 4030
 E-mail: gmaynezg@grupolala.com

Ms. Jennifer Daniel Chavero
 Gerente de Asuntos Regulatorios
 Danisco Mexico S.A. de C.V.
 Poniente 122 No. 627 Col. Industrial Vallejo
 02300 México D.F., MÉXICO
 Tel.: +52 55 5078 4400, ext. 4672
 E-mail: jennifer.daniel@danisco.com

Ms. Sandra Herrero Cagigas
 Regulatory Affairs Representative
 HECA
 Avenida Paseo de la Reforma 42, Dep A, Piso 1,
 Colonia Centro, Delegación Cuauhtémoc
 06040 México, MÉXICO
 Tel.: +52 55 5752 0043
 Fax: +52 55 5752 0043
 E-mail: sandra.herrero@att.net.mx

Ms. Susana Cohen Cats
 Asesora legal
 ConMéxico
 Ejercito Nacional 904 piso 10 Colonia Polanco
 Chapultepec
 México D.F. 11560, MÉXICO
 Tel.: +52 55 2629 6133
 E-mail: scohen@conmexico.com.mx

MOROCCO
MAROC
MARRUECOS

Mr. Saad Benchakroun
 Directeur General de l'Etablissement Autonome de
 Contrôle et de Coordination des Exportations
 72, rue Mohamed Smiha
 20000 Casablanca, MAROC
 Tel.: +212 22306198
 Fax: +212 22308085
 E-mail: dg@eacce.org.ma

MOZAMBIQUE

Prof. Louis Augusto Mutomene Pelembe
 Professor and Member of Codex Alimentarius
 National Committee
 University of Eduardo Mondlane
 Food Technology Section
 Av. De Moçambique, Maputo, MOZAMBIQUE
 Tel.: +258 82 4864210
 E-mail: louispelembe@uem.mz
 E-mail: louispelemb@yahoo.com

NEPAL
NÉPAL
NEPAL

Dr. Aruna Nanda Mishra
 Deputy Director General
 Department of Food Technology and Quality Control
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 P.O. Box 21265
 Babarmahal, Kathmandu, NEPAL
 Tel.: +977 1 4262739
 Fax : +977 1 4262337
 E-mail : dftqc@mail.com.np

NETHERLANDS
PAYS-BAS
PAISES BAJOS

Ms. Lianne Kersbergen
 Policy Officer
 Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality
 P.O. Box 20401, 's Gravenhage
 2500 EK The Hague
 THE NETHERLANDS
 Tel.: +31 70 378 4154
 Fax: +31 70 378 6157
 E-mail: m.c.kersbergen@minlnv.nl

NEW ZEALAND
NOUVELLE-ZELANDE
NUEVA ZELANDIA

Ms. Jenny Reid
 Assistant Director, Joint Food Standards
 New Zealand Food Safety Authority
 P.O. Box 2835
 Wellington, NEW ZEALAND
 Tel.: +64 4 894 2582
 Fax: +64 4 894 2583
 E-mail: jenny.reid@nzfsa.govt.nz

Mr. Philip Fawcett
 Senior Programme Manager, International Standards
 New Zealand Food Safety Authority
 P.O. Box 2835
 Wellington, NEW ZEALAND
 Tel.: +64 4 894 2656
 Fax: +64 4 894 2675
 E-mail: phil.fawcett@nzfsa.govt.nz

Ms. Angela O'Sullivan
 Programme Manager, Labelling
 New Zealand Food Safety Authority
 P.O. Box 2835
 Wellington, NEW ZEALAND
 Tel.: +64 4 894 2448
 Fax: +64 4 894 2583
 E-mail: angela.osullivan@nzfsa.govt.nz

Ms. Beverly Watson
 Head of Nutrition and Regulatory Affairs
 Fonterra Brands
 1 Pickering Street, #06-01 Great Eastern Centre
 Singapore 048659, SINGAPORE
 Tel.: +65 6311 3267
 Fax: +65 6311 3886
 E-mail: beverly.watson@fonterra.com

NICARAGUA

Mr. Salvador E. Guerrero Gutierrez
 Ministerio de Fomento, Industria y Comercio
 Dirección de Tecnología, Normalización y Metrología
 Oficina del Punto Focal del Codex Alimentarius
 Contiguo a Metrocentro, Frente al Chaman
 NICARAGUA
 Tel.: +505 267 0161, ext. 1136
 Fax: +505 270 9956
 E-mail: codex@mific.gob.ni

NIGERIA
NIGÉRIA
NIGERIA

Dr. Y.A.O. Olaniran
 Permanent Representative of the Federal Republic of
 Nigeria to FAO
 c/o Embassy of Nigeria
 Via Orazio, 14-18
 00193 Rome, ITALY
 Tel.: +39 06 6896093
 Fax: +39 06 6877840
 E-mail: nigeriapermrep@email.com

Mr. Fred Nduka Chiazor
 Technical Adviser
 Association of Food Beverage and Tobacco
 Employees (AFBTE)
 16 Gerrard Road
 P.O. Box 13681, Ikeja
 Ikoyi, Lagos, NIGERIA
 Tel.: +234 8035352226
 Fax: +234 1 2709411
 E-mail: fchiazor@afr.ko.com

NORWAY
NORVEGE
NORUEGA

Mrs. Anita Utheim Nesbakken
 Adviser
 Norwegian Food Safety Authority
 Head Office, P.O. Box 383
 N-2381 Brumunddal, NORWAY
 Tel.: +47 23 21 68 00
 Fax: +47 23 21 68 01
 E-mail: anune@mattilsynet.no

Dr. Hanne Marit Gran
Senior Advisor
Section for Plants, Organic Production and GMs
Norwegian Food Safety Authority
Head Office, P.O. Box 383
N-2381 Brumunddal, NORWAY
Tel.: +47 64 94 43 54
Fax: +47 64 94 44 10
E-mail: hamgr@mattilsynet.no

Mr. Joachim Nilsen
Adviser
Norwegian Ministry of Health and Care Services
P.O. Box 8011 Dep.
NO-0030 Oslo, NORWAY
Tel.: +47 22 24 84 27
Fax: +47 22 24 86 56
E-mail: jon@hod.dep.no

Mr. Paul Aitkenhead
Norwegian Food Federation
N-0506 Oslo, NORWAY
Tel.: +47 90524607
E-mail: paul.aitkenhead@mills.no

PARAGUAY

Dra. Juana Zaracho de Irazusta
Asesora Técnica
Inst. Nacional Alimentación y Nutrición
Ministerio de Salud
Av. Santísima Trinidad Itapua
Asunción, PARAGUAY
Tel.: +595 21 206 874
E-mail: inanpy@hotmail.com
E-mail: jcz_irazusta@hotmail.com

PHILIPPINES FILIPINAS

Ms. Charina May T. Tandás
Food Drug Regulation Officer III
Bureau of Food and Drugs
Department of Health
Civic Drive Filinvest Corporate City, Alabang
Muntinlupa City 1770, PHILIPPINES
Tel.: +6 (32) 8424538
Fax: +6 (32) 807 07 00 / 807 07 51
E-mail: cttandas@bfad.gov.ph
E-mail: charimay@mailcity.com

Ms. Daisy E. Tañafranca
Supervising Science Research Specialist
Packaging Research and Development Center
Industrial Technology Development Institute
Department of Science and Technology
Post Compound
Taguig, Bicutan, PHILIPPINES

Dr. Elias E. Escueta
Director, Philippine Chamber of Food
Manufacturers, Inc. (PCFMI)
Makati City, PHILIPPINES

POLAND POLOGNE POLONIA

Ms. Dorota Balińska-Hajduk
Main Specialist
Agricultural and Food Quality Inspection
30, Wspólna Street
00-930 Warsaw, POLAND
Tel.: +48 22 623 29 15
Fax: +48 22 623 29 96
E-mail: dbalinska@ijhars.gov.pl

ROMANIA ROUMANIE RUMANIA

Dr. Virgil Marcel Eftimie
Director, National Veterinary and Food Safety
Authority
Str. Negustori nr. 1 Bis, sect.2
Bucharest 023951, ROMANIA
Tel.: +402 1 3 15 78 75 / 3078567
Fax: +402 1 3 12 49 6 / 3078683
E-mail: eftimie@ansv.ro

Dr. Marius Zeno Popa
Counsellor - Director of Cabinet
National Veterinary and Food Safety Authority
Str. Negustori nr. 1 Bis, sect.2
Bucharest 023951, ROMANIA
Tel.: +402 1 3 15 78 75 / 3078567
Fax: +402 1 3 12 49 6 / 3078683
E-mail: office@ansv.ro

RUSSIAN FEDERATION FÉDÉRATION DE RUSSIE FEDERACIÓN DE RUSIA

Potapova Nadezhda
Senior Researcher
Federal Service for Veterinary and Phytosanitary
Surveillance
1/11 Orlikov per
Moscow 101000, RUSSIA
Tel.: +7 495 6076461
Fax: +7 495 6076461
E-mail: nad0910@list.ru

Olga Pruntova
Head of Laboratory
FGI "ARRIAH"
Yur'evets, Vladimir
Vladimir 600901, RUSSIA
Tel.: +7 4922 26 19 88
E-mail: pruntova@arriah.ru

**SAINT LUCIA
SAINTE LUCIE
SANTA LUCÍA**

Dr. Xanthe Dubuison
Standards Officer - Certification
Saint Lucia Bureau of Standards
Bisee Industrial Estate
P.O. Box CP 5412
Castries, SAINT LUCIA
Tel.: +758 456 0102
Fax: +758 452 3561
E-mail: x.dubuison@slbs.org

SAMOA

Ms. Iulia Petelo
Assistant Chief Executive Officer & Codex Contact
Point for Samoa
Ministry of Commerce, Industry & Labour
P.O. Box 862, Level IV ACC Building
Apia, SAMOA
Tel: +685 20441
Fax: +685 20443
E-mail: codex.samoa@mcil.gov.ws
E-mail: iulia.petelo@mcil.gov.ws

**SERBIA, REPUBLIC OF
SERBIA, REPUBLIQUE
SERBIA, REPUBLICA**

Mr. Aleksandar Milojevic
Ministry of Agriculture, Forestry and Water
Management
St. Nemanjina 22-26
11000 Belgrade, REPUBLIC OF SERBIA
Tel.: +381 11 311 74 73
Fax: +381 11 311 74 73
E-mail: a.milojevic@minpolj.sr.gov.yu

Mr. Nebojsa Ristic
Ministry of Agriculture, Forestry and Water
Management
St. Nemanjina 22-26
11000 Belgrade, REPUBLIC OF SERBIA
Tel.: +381 11 311 74 19
Fax: +381 11 311 74 19
E-mail: polj.ins@sezampro.yu

Mr. Nenad Vujovic
Ministry of Agriculture, Forestry and Water
Management
St. Nemanjina 22-26
11000 Belgrade, REPUBLIC OF SERBIA
Tel.: +381 11 311 74 19
Fax: +381 11 311 74 19
E-mail: nevujovic@minpolj.sr.gov.yu

**SINGAPORE
SINGAPOUR
SINGAPUR**

Mr. Sivakant TIWARI
Special Consultant
International Affairs Division (IAD)
Attorney-General's Office
Attorney-General's Chambers
1 Coleman Street, #10-00 The Adelphi
SINGAPORE 179803
Tel.: +65 6332 5914
Fax: +65 6332 5984
E-mail: sivakant_tiwari@agc.gov.sg

Ms. TAN Kim Ping
Senior Officer
Secretariat, Genetic Modification Advisory
Committee
20 Biopolis Way, #08-01 Centros
SINGAPORE 138668
Tel.: +65 68266355
Fax: +65 64789581
E-mail: tan_kim_ping@a-star.edu.sg

**SLOVENIA
SLOVÉNIE
ESLOVENIA**

Blaža Nahtigal
Codex Contact Point
Ministry of Agriculture, Forestry and Food
Dunajska 58, 1000 Ljubljana, SLOVENIA
Tel.: +386 1 4789398
Fax: +386 1 4789055
E-mail: blaza.nahtigal@gov.si

**SOUTH AFRICA
AFRIQUE DU SUD
SUDÁFRICA**

Mrs. Antoinette Booyzen
Assistant Director, Regulatory Nutrition and
Labelling, Food Control
Department of Health
Private Bag X828, 0001 Pretoria, SOUTH AFRICA
Tel.: +27 12 312 0163
Fax: +27 12 312 3180
E-mail: booyza@health.gov.za

**SPAIN
ESPAGNE
ESPAÑA**

D. Miguel Ysa Valle
Jefe de Sección, Centro de Investigación y Control de
la Calidad (CICC)
Instituto Nacional del Consumo
Ministerio de Sanidad y Consumo
Avda. De Cantabria, S/N
28042 Madrid, ESPAÑA
Tel.: +34 91 822 47 34
Fax: +34 91 747 95 17
E-mail: miguel.ysa@consumo-inc.es

D^a Elisa Revilla García
Subdirectora Adjunta de la Subdirección
General de Planificación y Control Agroalimentario
Ministerio de Agricultura
Pesca y Alimentación
P^o Infanta Isabel, 1
28071 Madrid, ESPAÑA
Tel.: +34 91 347 45 96
Fax: +34 91 347 57 28
E-mail: erevilla@mapya.es

D^a Almudena Rollán Gordo
Jefe de Sección, Servicio de Riesgos Nutricionales
Subdirección General de Gestión de Riesgos
Alimentarios
Ministerio de Sanidad y Consumo
Alcalá, 56
28071 Madrid, ESPAÑA
Tel.: +34 91 338 07 10
Fax: +34 91 338 01 69
E-mail: arollan@wanadoo.es

SUDAN
SOUDAN
SUDÁN

Mr. Mahgoub Ahmed Abdelmaged Elamin
Sudanese Standards and Metrology Organization
(SSMO)
P.O. Box 13571
Khartoum, SUDAN
Tel: +249 183775247
Fax: + 249 1 83774852
E-mail: ssmo@sudanmail.net

Miss Hind Eldirdiri Mohmed Ahmed
Sudanese Standards and Metrology Organization
(SSMO)
P.O. Box 13571
Khartoum, SUDAN
Tel: +249 183775247
Fax: + 249 1 83774852
E-mail: ssmo@sudanmail.net

Mr. Aldo Upiou Juady Ukol
Sudanese Standards and Metrology Organization
(SSMO)
P.O. Box 13571
Khartoum, SUDAN
Tel: +249 183775247
Fax: + 249 1 83774852
E-mail: ssmo@sudanmail.net

Mrs. Kawthar Ismail Mahmoud Elmubark
Manager Assistant
Ministry of Foreign Trade
P.O. Box 194
Khartoum 00249, SUDAN
Tel.: +249912974645 / +249122568417
Fax: +249183770703
E-mail: kawtharimm@hotmail.com

Dr. Elfadol Elobeid Mohamed Ali
Director of Environmental Health and Food
Control/FMOH/Sudan
Sudan-Khartoum 303, SUDAN
Tel: +24 915595636
E-mail: fadolobeid@yahoo.com

Abdel Azeem Salih
Official, Sudanese Standard and Metrology
Organization
Khartoum, SUDAN
Tel.: +24 0912251615
E-mail: mohgoubedelmagid@yahoo.com

SWAZILAND
SWAZILAND
SWAZILANDIA

Ms. Dudu E. Dube
Environmental Health
Ministry of Health and Social Welfare
Swaziland Government
P.O. Box 5
Mbabane 9999 , SWAZILAND
Tel.: +268 4042431/2 ext. 245/246
Fax: +268 4047420
E-mail: duduzdube@yahoo.co.uk

Mr. Funwako E. Dlamini
Environmental Health
Ministry of Health and Social Welfare
Swaziland Government
P.O. Box 5
Mbabane 9999 , SWAZILAND
Tel.: +268 4042431/2 ext. 245/246
Fax: +268 4047420
E-mail: fedlamin@yahoo.com

SWEDEN
SUEDE
SUECIA

Mrs. Kerstin Jansson
Deputy Director
Ministry of Agriculture
Fredsgatan 8
SE-10333 Stockholm, SWEDEN
Tel.: +46 8 405 1168
Fax: +46 8 206496
E-mail: kerstin.jansson@agriculture.ministry.se

Mrs. Birgitta Lund
Principal Administrative Officer
National Food Administration
Box 622
SE-751 26 Uppsala, SWEDEN
Tel.: +46 18 17 56 76
Fax: +46 18 10 58 48
E-mail: bilu@slv.se

SWITZERLAND
SUISSE
SUIZA

Mrs. Elisabeth Nellen-Regli
 Food Safety Division
 Consumer Protection Directorate
 Swiss Federal Office of Public Health
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND
 Tel.: +41 (0) 31 322 95 60
 Fax: +41 (0) 31 322 95 74
 E-mail: elisabeth.nellen@bag.admin.ch

Mrs. Awilo Ochieng Pernet
 Codex Alimentarius, International Nutrition and
 Food Safety Issues
 Swiss Federal Office of Public Health
 CH-3003 Bern, SWITZERLAND
 Tel.: +41 (0) 31 322 00 41
 Fax: +41 (0) 31 322 95 74
 E-mail: awilo.ochieng@bag.admin.ch

Dr. Philippe Pittet
 Assistant Vice President Regulatory Affairs
 Nestec Ltd.
 Avenue Nestlé 55
 CH-1800 Vevey, SWITZERLAND
 Tel.: +41 (0) 21 924 42 64
 Fax: +41 (0) 21 924 45 47
 E-mail : philippe.pittet@nestle.com

THAILAND
THAILANDE
TAILANDIA

Dr. Songsak Srianjata
 Advisor, Institute of Nutrition
 Mahidol University
 Salaya, Putthamonthon
 Nakhornpathom 73170, THAILAND
 Tel.: +66 2 800 2380, ext. 311
 Fax: +66 2 441 0344
 E-mail: rassn@mahidol.ac.th

Dr. Chanin Charoenpong
 Scientific Advisor on Standard of Health Products
 Food and Drug Administration
 Ministry of Public Health
 Tiwanon Rd., Nonthaburi 11000, THAILAND
 Tel.: +662 591 8447
 Fax: +662 591 8446
 E-mail: chanin@fda.moph.go.th

Mr. Charoen Kaowsuksai
 Deputy Secretary General of Food Processing
 Industry Club
 The Federation of Thai Industries
 Queen Sirikit National Convention Center
 Zone C, 4th Floor, 60 New Rachadapisek Rd.
 Klungtoey, Bangkok 10110, THAILAND
 Tel.: +66 2 976 3088
 Fax: +66 2 976 2265
 E-mail: charoen@cpram.co.th

Mr. Poonkeite Thangsombat
 Vice President, Thai Food Processors Association
 (On behalf of Board of Trade of Thailand)
 150 Rajbopit Road, Pranakhon District
 Bangkok 10200, THAILAND
 Tel.: +662 261 2684
 Fax: +662 261 2996-7
 E-mail: thaifood@thaifood.org

Mr. Udom Chariyavilaskul
 Vice President, Thai Frozen Food Association
 (On behalf of Board of Trade of Thailand)
 150 Rajbopit Road, Pranakhon District
 Bangkok 10200, THAILAND
 Tel.: +662 235 5622-4
 Fax: +662 235 5625
 E-mail: thai-frozen@thai-frozen.or.th

Ms. Panpilad Saikaew
 Standards Officer, Office of Commodity and System
 Standards
 National Bureau of Agricultural Commodity and
 Food Standards
 Ministry of Agriculture and Cooperatives
 50 Phahonyothin Road, Ladyao, Chathuchak
 Bangkok 10900, THAILAND
 Tel.: +66 2 561 2277, ext. 1476
 Fax: +66 2 561 3373
 E-mail: panpilad@acfs.go.th

TUNISIA
TUNISIE
TÚNEZ

Mr. Zakaria H'MAD
 Directeur Général des Industries Alimentaires
 Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Petites et
 Moyennes Entreprises
 Immeuble Innozha, Rue 8011 Montplaisir
 1002, Tunis, TUNISIE
 Tel.: +216 71 289 562
 Fax: +216 71 789 159
 E-mail: zakaria.hmad@industrie.gov.tn

UNITED KINGDOM
ROYAUME-UNI
REINO UNIDO

Mr. Stephen Pugh
 Head of Food Labelling & Marketing Terms Branch
 The Food Standards Agency
 Room 127B, Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH, UNITED KINGDOM
 Tel.: +44 20 7276 8088
 Fax: +44 20 7276 8193
 E-mail: Stephen.Pugh@foodstandards.gsi.gov.uk

Miss Claire Boville
 Head of Labelling, Promotions & Dietetic Foods
 The Food Standards Agency
 Room 125, Aviation House
 125 Kingsway
 London WC2B 6NH, UNITED KINGDOM
 Tel.: +44 20 7276 8168
 Fax: +44 20 7276 8193
 E-mail: Claire.Boville@foodstandards.gsi.gov.uk

**UNITED STATES OF AMERICA
 ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE
 ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Dr. Barbara Schneeman
 Director, Office of Nutrition, Labeling and Dietary
 Supplements
 Center for Food Safety and Applied Nutrition
 U.S. Food and Drug Administration (HFS-800)
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Tel.: (301) 436-2373
 Fax: (301) 436-2639
 E-mail: barbara.schneeman@fda.hhs.gov

Dr. Heejeong Latimer
 Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 690-0823
 E-mail: heejeong.latimer@fsis.usda.gov

Mr. Jack Bobo
 Deputy Chief, Biotechnology Trade Division
 U.S. Department of State
 2201 C Street NW
 Washington, DC 20520, U.S.A.
 Tel.: (202) 647-1647
 E-mail: boboja@state.gov

Dr. Karen Hulebak
 Acting U.S. Codex Manager
 United States Codex Office
 Food Safety and Inspection Service
 U.S. Department of Agriculture
 Room 4861, South Building
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 205-7760
 Fax: (202) 720-3157
 E-mail: Karen.hulebak@fsis.usda.gov

Ms. Melissa Clarkson
 Director, Agricultural Affairs
 Office of the United States Trade Representative
 600 17th St. NW
 Washington, DC 20508
 Tel.: (202) 395-9629
 E-mail: melissa_clarkson@ustr.eop.gov

Ms. Krista Dickson
 Office of Scientific and Technical Affairs
 Processed Products and Technical Regulations
 Foreign Agriculture Service/Trade Policy
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 690-1341
 Fax: (202) 690-0677
 E-mail: krista.dickson@fas.usda.gov

Mr. Michael T. Henney
 Branch Chief, New Technologies and Production
 Methods Branch
 Office of Scientific and Technical Affairs
 Foreign Agricultural Service
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-2502
 Fax: (202) 690-3316
 E-mail: michael.henney@fas.usda.gov

Mr. Bryan O'Byrne
 International Trade Specialist
 U.S. Department of Commerce
 14th and Constitution Ave. NW
 Washington, DC 20230, U.S.A.
 Tel.: (202) 482-0705
 E-mail: bryan_obyrne@ita.doc.gov

Mr. Jonathan Melvin
 National Organic Program
 Agricultural Marketing Specialist
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Room 4008, South Building
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-3252
 Fax: (202) 205-7808
 E-mail: jonathan.melvin@usda.gov

Dr. Ritu Nalubola
 Office of Nutrition, Labeling and Dietary
 Supplements
 Centre for Food Safety and Applied Nutrition
 Food and Drug Administration (HFS-820)
 5100 Paint Branch Parkway
 College Park, MD 20740, U.S.A.
 Tel.: (301) 436-1432
 Fax: (301) 436-2636
 E-mail: ritu.nalubola@fda.hhs.gov

Ms. Audrey Talley
 Deputy Director, Processed Products and Technical
 Regulations Division
 Foreign Agriculture Service/OSTA
 U.S. Department of Agriculture
 1400 Independence Ave. SW
 Washington, DC 20250, U.S.A.
 Tel.: (202) 720-9408
 Fax: (202) 690-0677
 E-mail: Audrey.Talley@fas.usda.gov

Dr. Michael Wehr
Codex Program Coordinator
Centre for Food Safety and Applied Nutrition
U.S. Food and Drug Administration
5100 Paint Branch Parkway, Room 1B-002
College Park, MD 20740, U.S.A.
Tel.: (301) 436-1724
Fax: (301) 436-2618
E-mail: michael.wehr@fda.hhs.gov

Ms. Barbara McNiff
Food Safety and Inspection Service
Office of International Affairs
U.S. Department of Agriculture
1400 Independence Ave. SW
Washington, DC 20250, U.S.A.
Tel.: (202) 690-4719
Fax: (202) 368-5608
E-mail: barbara.mcniff@fsis.usda.gov

Mr. William L. Busis
Associate General Counsel
Office of the United States Trade Representative
Executive Office of the President
Washington, DC 20508, U.S.A.
Tel.: (202) 395-3150
Fax: (202) 395-3639

Dr. Mary Hager
Director, Regulatory Affairs
The American Dietetic Association
1120 Connecticut Ave. NW, Suite 480
Washington, DC 20036, U.S.A.
Tel.: (202) 775-8277
E-mail: mhager@eatright.org

Ms. Regina Hildwine
Senior Director, Food Labeling and Standards
GMA
1350 I Street NW, Suite 300
Washington, DC 20005, U.S.A.
Tel.: (202) 639-5926
E-mail: rhildwine@gmaonline.org

Ms. Wanda Kelker
Scientific and Regulatory Affairs
The Coca Cola Company
P.O. Box 1734
Atlanta, GA 30301, U.S.A.
Tel.: (404) 676-6968
E-mail: wkelker@na.ko.com

Mr. C.W. McMillan
President
C.W. McMillan Company
P.O. Box 10009
Alexandria, VA 22310, U.S.A.
Tel.: (703) 960-1982
Fax: (703) 960-4976
E-mail: cwmco@aol.com

Ms. Jane Earley
Earley & White Consulting Group, LLC
1737 King Street, Suite 330
Alexandria, VA 22314, U.S.A.
Tel.: (703) 739-9090, ext. 121
E-mail: jearley@eandwconsulting.com

Dr. Lisa Craig
Director, Regulatory Affairs, Abbott Nutrition
625 Cleveland Ave., Dept. 06NG, Bldg. RP3-2
Columbus 43215, Ohio, U.S.A.
Tel.: (614) 624-3696
Fax: (614) 727-3696
E-mail: lisa.craig@abbott.com

VANUATU

Mr. Akuma Thomas Malas
Senior Compliance Officer
Vanuatu Government
Department of Customs and Inland Revenue
PM Bag 9012
Port Vila, VANUATU
Tel.: +678 22862 / 24544
Fax: +678 22597
E-mail: amalas@vanuatu.gov.vu

VIETNAM

Vu Ngoc Quynh
Director, Vietnam National Codex Committee
70 Tran Hung Dao St.
Hanoi, VIETNAM
Tel.: 84 4 9426605
Fax: 84 4 8222520
E-mail: vnquynhcodex@tcvn.gov.vn

ZAMBIA ZAMBIE

Ms. Bernadette M. Mumba
Environmental Health Specialist (Ministry of Health)
P.O. Box 32573
Lusaka 10101, ZAMBIA
Tel.: +260 1 256815
Fax: +260 1 256814
E-mail: bmmumba@yahoo.co.uk

INTERNATIONAL INTERGOVERNMENTAL ORGANIZATIONS

INTERNATIONAL ORGANIZATION OF LEGAL METROLOGY / ORGANISATION INTERNATIONALE DE MÉTROLOGIE LÉGALE (OIML)

Mr. Willem Kool
BIML Assistant Director
International Organization of Legal Metrology
(OIML)
11, rue Turgot
Paris 75009, FRANCE
Tel.: +33 1 48 78 57 82
Fax: +33 1 42 82 17 27
E-mail: willem.kool@oiml.org

**INTERNATIONAL NON-
GOVERNMENTAL
ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS
NONGOUVERNEMENTALES
INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES NO
GUBERNAMENTALES**

**ASSOCIATION OF EUROPEAN COELIAC
SOCIETIES (AOECS)**

Ms. Hertha Deutsch
Chair of Codex and Labelling Affairs
Association of European Coeliac Societies (AOECS)
Anton-Baumgartner-Straße 44/C5/2302
A-1230 Vienna, AUSTRIA
Tel.: +43 1 66 71 887
Fax: +43 1 66 71 887
E-mail: hertha.deutsch@utanet.at

**BIOTECHNOLOGY INDUSTRY
ORGANIZATION (BIO)**

Dr. Janet E. Collins
Global Biotechnology Manager
DuPont
601 Pennsylvania Ave., Suite 325 N
Washington, D.C. 20004, U.S.A.
Tel.: (202) 728-3622
Fax: (202) 728-3649
E-mail: janet.e.collins@usa.dupont.com

Mr. Michael Wach
Managing Director, Science and Regulatory Affairs
Biotechnology Industry Organization
1201 Maryland Ave. SW, Suite 900
Washington, DC 20024, U.S.A.
Tel.: (202) 962-6645
Fax: (202) 488-6301
E-mail: mwach@bio.org

**COMITE EUROPEEN DES FABRICANTS DE
SUCRE (CEFS) / EUROPEAN COMMITTEE
OF SUGAR PRODUCERS**

Ms. Camille Perrin
Scientific and Regulatory Affairs Manager
CEFS (Comité Européen des Fabricants de Sucre)
182 avenue de Tervuren
1150 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 774 51 06
Fax: +32 2 771 00 26
E-mail: camille.perrin@cefs.org

**CONFEDERATION OF THE FOOD AND
DRINK INDUSTRIES OF THE
EU/CONFÉDÉRATION DES INDUSTRIES
AGRO-ALIMENTAIRES DE L'UE (CIAA)**

Ms. Elena Cogalniceanu
Manager, Consumer Information, Diet and Health
Department - CIAA
43 Avenue des Arts
B-1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 514 11 11
Fax: +32 2 511 29 05
E-mail: e.cogalniceanu@ciao.be

CONSUMERS INTERNATIONAL

Mr. Samuel J. Ochieng
President, Consumers International
c/o Consumer Information Network
P.O. Box 7569
Nairobi 00300, KENYA
Tel.: +254 20 555774
Fax: +254 20 555784
E-mail: cin@swiftkenya.com
E-mail: cinfkenya@yahoo.com

Ms. Jean Halloran
Director, Food Policy Initiatives
Consumers Union, 101 Truman Avenue
Yonkers, NY 10703, U.S.A.
Tel.: (914) 378-2457
Fax: (914) 378-2928
E-mail: hallje@consumer.org

Dr. Michael Hansen
Senior Scientist, Consumers Union
101 Truman Avenue, Yonkers, NY 10701, U.S.A.
Tel.: (914) 378-2452
Fax: (914) 378-2928
E-mail: hansmi@consumer.org

**COUNCIL FOR RESPONSIBLE NUTRITION
(CRN) / CONSEJO PARA UNA NUTRICIÓN
RESPONSABLE**

Mr. Mark Mansour
Partner, Foley & Lardner, LLP
3000 K Street, NW, Suite 500
Washington, DC 20007, U.S.A.
Tel.: (202) 672-5585
Fax: (202) 672-5399
E-mail: mmansour@foley.com

CROP LIFE INTERNATIONAL

Ms. Lucyna K. Kurtyka
Global Lead, International Organizations
Monsanto Company
1300 I St., NW, Suite 450 East
Washington, DC 20005, U.S.A.
Tel.: (202) 383-2861
Fax: (202) 789-1748
E-mail: lucyna.k.kurtyka@monsanto.com

**EUROPEAN FOOD LAW ASSOCIATION
(EFLA) / ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR
LE DROIT DE L'ALIMENTATION (AEDA)**

M. Matias Cortes
EFLA / AEDA
235, rue de la Loi
1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 230 48 45
Fax: +32 2 230 82 06
E-mail: efla_aeda@hotmail.com

Mrs. Jie Hu
EFLA / AEDA
235, rue de la Loi
1040 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 230 48 45
Fax: +32 2 230 82 06
E-mail: efla_aeda@hotmail.com

**INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS
(IFT)**

Mr. Robert V. Conover, J.D.
Director
Kikkoman Foods, Inc.
P.O. Box 69
Walworth, WI 53184, U.S.A.
Tel: (262) 275-1651
Fax: (262) 275-1451
E-mail: rconover@kikkoman.com

Ms. Sarah F. Davis, MS, RD
Staff Scientist
Institute of Food Technologists (IFT)
1025 Connecticut Avenue NW, Suite 503
Washington, DC 20036, U.S.A.
Tel.: (202) 330-4976
Fax: (202) 466-5988
E-mail: sfdavis@ift.org

Ms. Gloria Brooks-Ray
Advisor, Codex and International Regulatory Affairs
Exponent, Inc.
P.O. Box 97
Mountain Lakes, NJ 07046, U.S.A.
Tel: (973) 334-4652
E-mail: gbrooksray@exponent.com

**INTERNATIONAL ASSOCIATION OF
CONSUMER FOOD ORGANIZATIONS
(IACFO)**

Mr. Bill Jeffery
National Coordinator
Centre for Science in the Public Interest
Suite 2701, CTTC Building
1125 Colonel By Drive
Ottawa, ON K1S 5R1, CANADA
Tel.: (613) 244-7337
Fax: (613) 244-1559
E-mail: jefferyb@istar.ca

**INTERNATIONAL BABY FOOD ACTION
NETWORK (IBFAN)**

Ms. Elisabeth Sterken
Director, INFACT Canada
6 Trinity Square
Toronto, ON M5G 1B1, CANADA
Tel.: (416) 595-9819
Fax: (416) 591-9355
E-mail: esterken@infectcanada.ca

**INTERNATIONAL CHAMBER OF
COMMERCE (ICC)**

Mr. Christopher G. Martin
Manager, Marketing and Advertising Policy
ICT, Banking
1212 Avenue of the Americas
New York, NY 10036-1689, U.S.A.
Tel.: (212) 703-5061
Fax: (212) 575-0327
E-mail: cgmartin@uscib.org

**INTERNATIONAL CHEWING GUM
ASSOCIATION (ICGA)**

Mr. David R. Joy
Counsel - International Chewing Gum Association
c/o Keller and Heckman
Avenue Louise 523
B-1050 Brussels, BELGIUM
Tel.: +32 2 645 5000
Fax: +32 2 645 5050
E-mail: joy@khlaw.com

Ms. Edith Di Michele-Ranalli
Regulatory Affairs Manager
Wm. Wrigley Jr. Company
1132 W. Blackhawk Street
Chicago, IL 60610, U.S.A.
Tel.: (312) 794-6033
Fax: (312) 794-6162
E-mail: edimichele-ranalli@wrigley.com

**INTERNATIONAL COUNCIL OF
BEVERAGES ASSOCIATIONS (ICBA)**

Ms. Helen Falco
Adviser - International Council of Beverages
Associations (ICBA)
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
103-0022 Tokyo, JAPAN
Tel.: +81 3 3270 7300
Fax: +81 3 3270 7306
E-mail : icba@j-sda.or.jp

Dr. Shuji Iwata
Technical Adviser
Japan Soft Drinks Association
3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
103-0022 Tokyo, JAPAN
Tel.: +81 3 3270 7300
Fax: +81 3 3270 7306
E-mail: shuji_iwata@suntory.co.jp

Mr. Hiromi Ohta
 Technical Adviser
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
 103-0022 Tokyo, JAPAN
 Tel : +81 3 3270 7300
 Fax: +81 3 3270 7306
 E-mail: hiromi_ohta@suntory.co.jp

Mr. Soichi Yamamoto
 Technical Adviser
 Japan Soft Drinks Association
 3-3-3 Nihonbashi-Muromachi Chuo-Ku
 103-0022 Tokyo, JAPAN
 Tel.: +81 3 3270 7300
 Fax: +81 3 3270 7306
 E-mail: soichi_yamamoto@suntory.co.jp

**INTERNATIONAL COUNCIL OF GROCERY
 MANUFACTURERS ASSOCIATIONS
 (ICGMA)/CONSEIL INTERNATIONAL DES
 ASSOCIATIONS DE FABRICANTS DE
 PRODUITS D'EPICERIE / CONSEJO
 INTERNACIONAL DE ASOCIACIONES DE
 FABRICANTES DE COMESTIBLES**

Ms. Phyllis Tanaka
 Vice-President, Scientific and Regulatory Affairs –
 Food Policy
 Food and Consumer Products of Canada
 885 Don Mills Road, Suite 301
 Toronto, ON M3C 1V9
 Tel.: (416) 510-8024, ext. 2246
 Fax: (416) 510-8043
 E-mail: phyllist@fcpc.ca

Ms. Peggy Rochette
 Sr. Director, International Affairs
 Grocery Manufacturers Association
 1350 I Street NW
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 639-5921
 Fax: (202) 639-5991
 E-mail: Prochette@gmaonline.org

**INTERNATIONAL DAIRY FEDERATION
 (IDF) / FÉDÉRATION INTERNATIONALE DE
 LAITERIE / FEDERACION INTERNACIONAL
 DE LECHERIA**

Ms. Cary Frye
 Vice President of Regulatory Affairs
 International Dairy Foods Association (IDFA)
 1250 H Street, NW, Suite 900
 Washington, DC 20005, U.S.A.
 Tel.: (202) 220-3543
 Fax: (202) 331-7820
 E-mail: cfrye@idfa.org

Mr. Claus Heggum
 Chief Consultant
 Danish Dairy Board
 Frederiks Allé 22
 DK-8000 Aarhus C, DENMARK
 Tel.: +45 87 31 21 98
 Fax: +45 87 31 20 01
 E-mail: ch@mejeri.dk

Dr. Réjean Bouchard
 Assistant Director, Policy and Dairy Production
 Dairy Farmers of Canada
 75 Albert Street, Suite 1101
 Ottawa, Ontario K1P 5E7, CANADA
 Tel.: (613) 236-9997
 Fax: (613) 236-0905
 E-mail: rejeanb@dfc-plc.ca

Mr. Jörg Seifert
 Technical Director
 International Dairy Federation
 Diamant Building,
 Boulevard Auguste Reyers, 80
 1030 Brussels, BELGIUM
 Tel.: +32 2 706 86 43
 Fax: +32 2 733 04 13
 E-mail : JSeifert@fil-idf.org

**INTERNATIONAL FEDERATION OF
 ORGANIC AGRICULTURE MOVEMENTS
 (IFOAM)
 FEDERATION INTERNATIONALE DES
 MOUVEMENTS D'AGRICULTURE
 BIOLOGIQUE (IFOAM)
 FEDERACION INTERNACIONAL DE LOS
 MOVIMIENTOS DE AGRICULTURA
 BIOLOGICA (IFOAM)**

Mr. Otto Schmid
 Senior Researcher, Standards Officer
 Research Institute of Organic Agriculture (FiBL)
 Ackerstrasse
 CH-5070 Frick, SWITZERLAND
 Tel.: +41 62 865 7272
 Fax: +41 62 865 7273
 E-mail: otto.schmid@fibl.ch

**INTERNATIONAL FROZEN FOOD
 ASSOCIATION (IFFA)**

Mr. John T. Allan
 Manager of Regulatory and International Affairs
 International Frozen Food Association (IFFA)
 2000 Corporate Ridge, Suite 1000
 McLean, Virginia 22102, U.S.A.
 Tel.: (703) 821-0770
 Fax: (703) 821-1350
 E-mail: jallan@affi.com

**INTERNATIONAL GLUTAMATE
TECHNICAL COMMITTEE (IGTC)
COMITE INTERNATIONAL TECHNIQUE DE
L'ACIDE GLUTAMIQUE (IGTC)**

Robert G. Bursey, Ph.D.
President, Ajinomoto Corporate Services, LLC.
1120 Connecticut Avenue, NW, Suite 1010
Washington, DC 20036-3953, U.S.A.
Tel.: (202) 457-0284
Fax: (202) 457-0107
E-mail: burseyb@ajiusa.com

Mrs. Yoko Ogiwara
Scientific Adviser
Ajinomoto Co., Inc.
Hatchobori 3-9-5, Chuo-ku
Toyko 104-0032, JAPAN
Tel. : +81 (0) 80 3258 1900
Fax : +81 (0) 3 5250 8403
E-mail : yoko_ogiwara@ajinomoto.com

Eyassu G. Abegaz, Ph.D.
Manager, Regulatory and Scientific Affairs
Ajinomoto Corporate Services, LLC
1120 Connecticut Avenue, NW, Suite 1010
Washington, DC 20036-3953, U.S.A.
Tel.: (202) 457-0284, ext. 306
Fax: (202) 457-0107
E-mail: abegaze@ajiusa.com

**INTERNATIONAL LACTATION
CONSULTANTS ASSOCIATION (ILCA)**

Ms. Joan M. Fisher
Liaison, International Lactation Consultants
Association (ILCA)
76 Leopolds Drive
Ottawa, ON K1V 7E3, CANADA
Tel.: (613) 736-0997
Fax: (613) 736-1795 (please phone first)
E-mail: jfisher@ca.inter.net

**INTERNATIONAL LIFE SCIENCE
INSTITUTE (ILSI)**

Dr. Shigenori Suzuki
Research Institute
Kagome Company, Ltd.
17 Nishitomiya
Nasushiobara 329-2762, JAPAN
Tel.: +81 287 36 2935
Fax: +81 287 39 1038
E-mail: shigenori_suzuki@kagome.co.jp

Mr. Hiroshi Iwamoto
Nutritional Science Institute
Morinaga Milk Industry Co., Ltd.
1-83, 5-Chome, Higashihara, Zama-City
Kanagawa-Prefecture 228-8583, JAPAN
Tel.: +81 46 252 3048
Fax: +81 46 252 3055
E-mail: h_iwamot@morinagamilk.co.jp

INTERNATIONAL SEED FEDERATION (ISF)

Dr. Bill Leask
Executive Vice-President
Canadian Seed Trade Association
505 - 39 Robertson Road
Ottawa, ON KOA 3PO, CANADA
Tel: (613) 829-9527
Fax: (613) 829-3530
E-mail: bleask@cdnseed.org

NATIONAL HEALTH FEDERATION (NHF)

Mr. Scott C. Tips
President & General Counsel
National Health Federation
P.O. Box 688
Monrovia, CA 91017, U.S.A.
Tel.: (626) 357-2181
Fax: (626) 303-0642
E-mail: sct@thenhf.com

**WORLD FEDERATION OF ADVERTISERS
(WFA)**

Mr. Bob Reaume
Vice President, Policy and Research
Association of Canadian Advertisers
95 St. Clair Avenue West, Suite 1103
Toronto, ON M4V 1N6, CANADA
Tel.: (416) 964-3805
Fax: (416) 964-0771
E-mail: breaume@acaweb.ca

**WORLD SELF-MEDICATION INDUSTRY
(WSMI)**

Mr. Adam Kingsley
Senior Manager of Scientific and Regulatory Affairs
World Self-Medication Industry (WSMI)
406 - 1111 Prince of Wales Drive
Ottawa, Ontario K2C 3T2, CANADA
Tel: (613) 723 0777
Fax: (613) 723 0779
E-mail: adam.kingsley@ndmac.ca

**WORLD SUGAR RESEARCH
ORGANISATION (WSRO)**

Ms. Jenny Gusba
Director, Nutrition and Scientific Affairs
Canadian Sugar Institute
10 Bay Street, Suite 620
Toronto, Ontario M5J 2R8, CANADA
Tel.: (416) 368-8091
Fax: (416) 368-6426
E-mail: jgusba@sugar.ca

**JOINT FAO/WHO SECRETARIAT
 SECRÉTARIAT MIXTE FAO/OMS
 SECRETARIADO CONJUNTO FAO/OMS**

Ms. Selma H. Doyran
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome, ITALY
 Tel.: +39 06 570 55826
 Fax: +39 06 570 54593
 E-mail: selma.doyran@fao.org

Mr. Tom Heilandt
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome, ITALY
 Tel.: +39 06 570 54384
 Fax: +39 06 570 54593
 E-mail: tom.heilandt@fao.org

Mr. Ym Shik, Lee
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome, ITALY
 Tel.: +39 06 570 55854
 Fax: +39 06 570 54593
 E-mail: ymshik.lee@fao.org

**FAO PERSONNEL
 PERSONNEL DE LA FAO
 PERSONAL DE LA FAO**

Ms. Janice Albert
 Nutrition Officer
 Nutrition and Consumer Protection Division
 Food and Agriculture Organization (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00100 Rome, ITALY
 Tel.: +39 06 570 53552
 Fax: +39 06 570 54593
 E-mail: Janice.Albert@fao.org

**WHO PERSONNEL
 PERSONNEL DE L'OMS
 PERSONAL DE LA OMS**

Ms. Janine Lewis
 Technical Officer
 Department of Nutrition for Health and Development
 World Health Organization
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva, SWITZERLAND
 Tel.: +41 22 791 1637
 Fax: +41 22 791 4156
 E-mail: lewisj@who.int

Dr. Margaret Cheney
 WHO Temporary Advisor
 Box 9123, Station T
 Ottawa, ON K1G 3T8, CANADA
 Tel.: (613) 737-4884
 E-mail: marcon@cyberus.ca

**CANADIAN SECRETARIAT
 SECRÉTARIAT CANADIENS
 SECRETARIADO CANADIENSE**

Mr. Ron Burke
 Codex Contact Point for Canada
 Food Directorate
 Health Products and Food Branch
 Health Canada
 Room 2395, 200 Tunney's Pasture Driveway
 (0702C1)
 Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
 Tel.: (613) 957-1748
 Fax: (613) 941-3537
 E-mail: ronald_burke@hc-sc.gc.ca

Mr. Allan McCarville
 Senior Advisor, Codex
 Food Directorate
 Health Products and Food Branch
 Health Canada
 Room 2394, 200 Tunney's Pasture Driveway
 (0702C1)
 Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
 Tel.: (613) 957-0189
 Fax: (613) 941-3537
 E-mail: allan_mccarville@hc-sc.gc.ca

Mr. Paul Mayers
 Acting Associate Vice President, Programs
 Canadian Food Inspection Agency
 59 Camelot Drive, Room 342W
 Ottawa, ON K1A 0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-3775
 Fax: (613) 228-6631
 E-mail: mayersp@inspection.gc.ca

Mr. Bertrand Gagnon
 Canadian Food Inspection Agency
 49 Camelot Drive
 Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-1344
 Fax: (613) 221-1384
 E-mail: bgagnon@inspection.gc.ca

Dr. Reem Barakat
 International Senior Policy Analyst
 Canadian Food Inspection Agency
 49 Camelot Drive
 Ottawa, ON K1A0Y9, CANADA
 Tel.: (613) 221-1345
 Fax: (613) 221-1384
 E-mail: barakatr@inspection.gc.ca

Mrs. Santina Scalzo
Manager, Codex Program Services
Food Directorate
Health Products and Food Branch
Health Canada
Room 2392, 200 Tunney's Pasture Driveway
(0702C1)
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
Tel.: (613) 957-1749
Fax: (613) 941-3537
E-mail: santina_scalzo@hc-sc.gc.ca

Ms. Soad Sabbagh
Conference and Process Coordinator
Codex Program Services
Food Directorate
Health Products and Food Branch
Health Canada
Room 2391, 200 Tunney's Pasture Driveway
(0702C1)
Ottawa, ON K1A 0L2, CANADA
Tel.: (613) 952-7354
Fax: (613) 941-3537
E-mail: codex_canada@hc-sc.gc.ca

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA
TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

(N10-2006)

(A l'étape 8 de la Procédure)

Annexe 1 - Principes de production biologique

C. MANUTENTION, STOCKAGE, TRANSPORT, TRANSFORMATION ET EMBALLAGE

82. L'intégrité du produit biologique doit être maintenue tout au long du processus de transformation. À cet effet, il convient d'utiliser des techniques appropriées aux spécificités des ingrédients en même temps que des méthodes de transformations rigoureuses limitant le raffinage et l'emploi d'additifs et d'auxiliaires technologiques. Les rayons ionisants ne doivent pas être utilisés sur les produits biologiques à des fins de lutte contre les organismes nuisibles, de conservation des denrées alimentaires, d'élimination des agents pathogènes ou d'assainissement.

L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis et bananes.

ALINORM 08/31/22

ANNEXE III

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA
TRANSFORMATION, L'ÉTIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS ISSUS
DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

(N10-2006)

(À l'étape 6 de la Procédure)

Annexe 1 - Principes de production biologique

C. MANUTENTION, STOCKAGE, TRANSPORT, TRANSFORMATION ET EMBALLAGE

82. L'intégrité du produit biologique doit être maintenue tout au long du processus de transformation. À cet effet, il convient d'utiliser des techniques appropriées aux spécificités des ingrédients en même temps que des méthodes de transformations rigoureuses limitant le raffinage et l'emploi d'additifs et d'auxiliaires technologiques. Les rayons ionisants ne doivent pas être utilisés sur les produits biologiques à des fins de lutte contre les organismes nuisibles, de conservation des denrées alimentaires, d'élimination des agents pathogènes ou d'assainissement.

L'éthylène peut être employé pour le mûrissement des kiwis, bananes **[autres produits à déterminer]**.

**PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES
DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES**

**(DÉCLARATION QUANTITATIVE DES INGRÉDIENTS)
(À l'étape 8 de la procédure)**

5. MENTIONS OBLIGATOIRES SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Déclaration quantitative des ingrédients

5.1.1 Sur tout aliment vendu comme un mélange ou une combinaison d'ingrédients doit figurer le pourcentage initial en poids ou en volume selon qu'il convient d'un ingrédient (y compris les ingrédients composés⁶ ou les catégories d'ingrédients⁷) au moment de la fabrication lorsque:

- (a) sa présence est soulignée sur l'étiquette au moyen de mots ou d'images ou de représentations graphiques; ou
- (b) il n'est pas dans le nom de l'aliment, il est essentiel pour caractériser l'aliment et les consommateurs du pays où l'aliment est vendu s'attendent à ce qu'il soit présent dans l'aliment si l'omission de la déclaration quantitative de l'ingrédient tromperait les consommateurs ou les induirait en erreur.

Cette mention n'est pas exigée lorsque :

- (c) l'ingrédient n'est utilisé qu'en petite quantité comme aromatisant ; ou
- (d) des normes du Codex Alimentarius spécifiques à un produit contredisent les présentes dispositions.

Concernant 5.1.1(a)

- (e) la référence dans le nom de l'aliment à un ingrédient ou à une catégorie d'ingrédients n'exige pas en soi la déclaration quantitative des ingrédients si :
 - la référence ne tromperait pas le consommateur ou ne l'induirait pas en erreur ou ne risquerait pas de lui donner une impression erronée concernant le caractère de l'aliment dans le pays de commercialisation parce que la variation de la quantité de l'ingrédient (des ingrédients) entre les produits n'est pas nécessaire pour caractériser l'aliment ou le distinguer d'aliments similaires.

5.1.2 L'information exigée en 5.1.1 doit figurer sur l'étiquette du produit sous forme d'un pourcentage numérique.

Le pourcentage initial en poids ou en volume selon le cas d'un tel ingrédient doit être indiqué sur l'étiquette à proximité immédiate des mots ou images ou représentations graphiques le soulignant, ou à côté du nom de l'aliment, ou à côté de chaque ingrédient correspondant mentionné dans la liste des ingrédients sous la forme d'un pourcentage minimum lorsque l'accent est mis sur la présence de l'ingrédient et d'un pourcentage maximum lorsque l'accent est mis sur la faible teneur de l'ingrédient.

Pour les aliments qui ont perdu de l'humidité à la suite d'un traitement thermique ou d'un autre traitement, le pourcentage (en poids ou en volume) correspondra à la quantité de l'ingrédient ou des ingrédients employés par rapport au produit fini.

Lorsque la quantité d'un ingrédient ou la quantité totale de tous les ingrédients exprimée sur l'étiquette dépasse 100 %, le pourcentage peut être remplacé par le poids de l'(des) ingrédient(s) utilisé(s) pour préparer 100g du produit fini.

⁶ Pour les ingrédients composés, le pourcentage initial désigne le pourcentage initial de l'ingrédient composé même.

⁷ Aux fins de la déclaration quantitative des ingrédients, « catégorie d'ingrédients » désigne le terme générique qui correspond au nom de catégorie d'un ingrédient et (ou) à tout terme usuel similaire utilisé en référence au nom d'un ingrédient.

**PROJET D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES POUR L'EMPLOI DES ALLÉGATIONS
RELATIVES A LA NUTRITION ET A LA SANTÉ
(À l'étape 8 de la procédure)**

Au paragraphe 1.1, ajouter le renvoi en bas de page à la mention du terme « publicité » :

« Publicité désigne toute communication commerciale au public, par tout moyen autre que l'étiquetage, en vue de promouvoir directement ou indirectement la vente ou la consommation d'un aliment par l'utilisation d'allégations relatives à la nutrition et à la santé qui se rapportent à une denrée alimentaire et à ses ingrédients. »

PROJET D'AMENDEMENT À LA NORME GÉNÉRALE POUR L'ÉTIQUETAGE DES DENRÉES ALIMENTAIRES PRÉEMBALLÉES**(PROJET DE RECOMMANDATIONS POUR L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS OBTENUS AU MOYEN DE CERTAINES TECHNIQUES DE GÉNIE GÉNÉTIQUE / MODIFICATION GÉNÉTIQUE)
DÉFINITIONS
(À l'étape 7 de la Procédure)****Section 2. Définitions¹**

Aux fins de la Norme générale :

«**Aliments et ingrédients alimentaires obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique** » désigne des aliments et des ingrédients alimentaires composés d'organismes génétiquement modifiés / issus du génie génétique obtenus à partir des techniques de la biotechnologie moderne ou en contenant, ou des aliments et des ingrédients alimentaires obtenus à partir de tels organismes, mais n'en contenant pas.

« **Organisme** » désigne toute entité biologique capable de réplication, de reproduction ou de transfert de matériel génétique.

« **Organisme génétiquement modifié / issu du génie génétique** » désigne un organisme dont le matériel génétique a été modifié au moyen des techniques de la biotechnologie moderne d'une manière qui ne se produit pas naturellement par multiplication et / ou recombinaison naturelle.

« **Biotechnologie moderne** » s'entend :

- a. de l'application de techniques²*in vitro* aux acides nucléiques, y compris la recombinaison de l'acide désoxyribonucléique (ADN) et l'introduction directe d'acides nucléiques dans des cellules ou organites, ou
- b. de la fusion cellulaire³, au delà de la famille taxonomique

qui permettent de surmonter les obstacles naturels liés à la physiologie, à la reproduction ou à la recombinaison et qui ne sont pas des techniques employées en reproduction et sélection conventionnelles.

¹ La terminologie employée dans la présente section (Définitions) ne devrait pas déterminer la terminologie qu'il convient d'adopter sur les étiquettes des aliments.

² Ces techniques comprennent, entre autres : les techniques de recombinaison de l'ADN faisant appel à des systèmes vecteur et les techniques impliquant l'introduction directe dans un organisme de matériels héréditaires, préparés à l'extérieur de ce dernier, par ex. la micro-injection, la macro-injection, la chimioportation, l'électroporation, la micro-encapsulation et la fusion par liposome.

³ Les techniques de fusion cellulaire (y compris la fusion de protoplastes) ou d'hybridation qui permettent de surmonter les obstacles naturels liés à la physiologie, à la reproduction ou à la recombinaison lorsque les cellules ou protoplastes donneurs n'appartiennent pas à la même famille taxonomique.

**AVANT-PROJET DE RECOMMANDATIONS CONCERNANT L'ÉTIQUETAGE DES ALIMENTS
ET INGRÉDIENTS OBTENUS À L'AIDE DE CERTAINES TECHNIQUES DE MODIFICATION
GÉNÉTIQUE/GÉNIE GÉNÉTIQUE: DISPOSITIONS D'ÉTIQUETAGE
(À L'ÉTAPE 3)**

[Énoncé général 1

« L'étiquetage des denrées alimentaires est le premier moyen de communication entre le producteur et le vendeur de denrées alimentaires d'une part, et l'acheteur et le consommateur d'autre part. L'étiquetage d'un aliment n'est étudié qu'après que l'aliment a été jugé sans danger pour la consommation humaine au moyen des évaluations de sécurité sanitaire indiquées. À titre de garantie additionnelle de l'usage sûr de l'aliment, l'étiquetage peut servir à fournir des informations essentielles aux consommateurs. Il est admis que les besoins exprimés des consommateurs peuvent varier suivant les régions du monde. Ces différences peuvent donner lieu à des démarches à divers niveaux concernant l'étiquetage des aliments obtenus par modification génétique / génie génétique.

L'objet du présent document est de rappeler et d'assembler en un seul document des éléments importants des indications fournies dans les textes Codex qui sont applicables à l'étiquetage des aliments obtenus par les techniques de modification génétique / du génie génétique. »

Énoncé général 2

« L'objet du présent document est de rappeler et d'assembler en un seul document des éléments importants des indications fournies dans les textes Codex qui sont applicables à l'étiquetage des aliments obtenus par les techniques de modification génétique / du génie génétique. »]

1. Les normes et les textes apparentés suivants du Codex contiennent des dispositions applicables à l'étiquetage des produits alimentaires et peuvent être appliqués aux aliments obtenus par certaines techniques de modification génétique / génie génétique :
 - La norme générale Codex pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées (CODEX STAN 1-1985);
 - Les directives générales Codex concernant les allégations (CAC/GL 1-1979);
 - Les directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé (CAC/GL 23-1997);
 - Les Principes pour l'analyse des risques liés aux aliments dérivés des biotechnologies modernes (CAC/GL 44-2003);
 - La Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments dérivés des plantes ADN recombiné (CAC/GL 45-2003);
 - La Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits à l'aide de microorganismes à ADN recombiné
 - Principes de travail pour l'analyse des risques en matière de sécurité des aliments destinés à être appliqués par les gouvernements
2. Les textes Codex et d'autres textes s'appliquent aux aliments vendus non emballés / dans des contenants non destinés à la vente au détail, y compris ceux obtenus par certaines techniques de modification génétique / génie génétique. On entend par étiquetage « tout texte écrit ou imprimé ou toute représentation graphique qui figure sur l'étiquette, accompagne le produit ou est placé à proximité de celui-ci pour en promouvoir la vente ».

3. Un aliment doit d'abord avoir été jugé sans danger pour la consommation humaine au moyen des évaluations indiquées avant que son étiquetage ne soit étudié. Le Codex a adopté plusieurs textes portant sur la sécurité sanitaire des aliments MG/GG et ces textes sont mis à la disposition des pays membres à cette fin⁴.
4. La Directive Régissant la Conduite de l'Évaluation de la Sécurité Sanitaire des Aliments Dérivés de Plantes à ADN recombiné (CAC/GL 45-2003) dit que le « transfert de gènes issus d'aliments communément allergéniques ... devrait être évité à moins que ne soit documenté le fait que le gène en question ne code pas pour un allergène ... ».
5. La présence dans tout aliment ou ingrédient alimentaire obtenu à l'aide des biotechnologies d'un allergène transféré à partir de n'importe quel produit énuméré dans la section 4.2.1.4 doit être déclarée. Lorsqu'il n'est pas possible de fournir, au moyen de l'étiquetage, des renseignements appropriés concernant la présence d'un allergène, l'aliment contenant l'allergène ne doit pas être commercialisé (section 4.2.2 de la NGÉDAP).
6. Lorsque les caractéristiques physiques, chimiques ou fonctionnelles d'un aliment sont sensiblement modifiées par quelque moyen que ce soit (production ou transformation), l'étiquetage de cet aliment doit être modifié pour le différencier de l'étiquetage du produit traditionnel de référence pour faire en sorte que l'aliment soit décrit ou présenté de manière véridique et non trompeuse et non susceptible de créer une impression erronée au sujet de sa nature véritable. Le nom du produit traditionnel de référence appliqué à cet aliment devra peut-être être modifié ou accompagné de qualificatifs additionnels pour en décrire la nature véritable et éviter de tromper ou d'embrouiller le consommateur.
7. Dans les cas où les modifications MG/GG aboutissent à une allégation concernant les propriétés nutritionnelles de l'aliment, la formulation de l'allégation devrait être conforme aux Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé.
8. Les dispositions des textes courants du Codex sur l'étiquetage peuvent être appliquées aux mentions d'étiquetage des aliments MG/GG.
9. Les textes Codex sur l'étiquetage s'appliquent à toute mention utilisée pour fournir de l'information qui permettra au consommateur de choisir les aliments qu'il achète et (ou) par les marchands pour indiquer qu'un aliment correspond aux préférences des consommateurs.
10. Toute mention sur l'étiquette ou dans l'étiquetage des aliments MG/GG doit être conforme à la NGÉDAP du Codex (Codex Stan 1-1985, Rév. 1-1991) et aux Lignes directrices générales Codex concernant les allégations (CAC/GL 1-1979).

Tableau 1. Dispositions des textes courants du Codex sur l'étiquetage qui s'appliquent à l'étiquetage des aliments MG/GG

Section	Mentions d'étiquetage obligatoires
<i>NORME GENERALE POUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES PREEMBALLÉES</i>	
3.1	L'étiquette apposée sur les denrées préemballées ne devra pas décrire ou présenter le produit de façon fautive, trompeuse, mensongère ou susceptible de créer d'une façon quelconque une impression erronée au sujet de sa nature véritable.
3.2	Les denrées préemballées ne devront pas être décrites ou présentées sur l'étiquette ou dans l'étiquetage par des mots, des images, ou de toute autre façon se référant ou faisant allusion directement ou indirectement à un autre produit avec lequel elles pourraient être confondues, ou d'une manière qui laisse à penser à l'acquéreur ou au consommateur que l'aliment est apparenté avec cet autre produit.
4.1.1	Le nom [de l'aliment] doit indiquer la nature véritable du produit et il doit normalement être spécifique et non générique.
	L'étiquette devra porter en liaison avec le nom du produit, ou à proximité immédiate de celui-ci, les mots ou groupes de mots nécessaires pour éviter que le consommateur ne soit induit en

⁴ Directive Régissant la Conduite de l'Évaluation de la Sécurité Sanitaire des Aliments Dérivés de Plantes à ADN recombiné (CAC/GL 45-2003); Directive régissant la conduite de l'évaluation de la sécurité sanitaire des aliments produits à l'aide de microorganismes à ADN recombiné (CAC/GL 46-2003).

4.1.2	erreur en ce qui concerne la nature et les conditions véritables de l'aliment, y compris son milieu de couverture, son mode de présentation, ainsi que l'état dans lequel il se trouve ou le type de traitement qu'il a subi, par exemple: déshydraté, concentré, reconstitué, fumé.
4.2.2	La présence dans tout aliment ou ingrédient alimentaire obtenu à l'aide des biotechnologies d'un allergène transféré à partir de n'importe quel produit énuméré dans la section 4.2.1.4 doit être déclarée. Lorsqu'il n'est pas possible de fournir, au moyen de l'étiquetage, des renseignements appropriés concernant la présence d'un allergène, l'aliment contenant l'allergène ne doit pas être commercialisé.
Section	Mentions d'étiquetage facultatives
<i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i>	
7.1	Étiquetage facultatif – Tout texte écrit ou imprimé (renseignements) ou toute représentation graphique (images) peuvent figurer sur l'étiquette à condition de ne pas aller à l'encontre des dispositions obligatoires de la présente norme ni des dispositions relatives aux allégations et aux déclarations mensongères figurant à la Section 3 – Principes généraux.
<i>Lignes directrices générales concernant les allégations</i>	
1.2	Le principe sur lequel s'appuient les lignes directrices est le suivant: aucun aliment ne devrait être décrit ou présenté de façon fautive, trompeuse, mensongère ou susceptible de créer une impression erronée au sujet de sa nature à tous égards.
1.3	La personne qui commercialise l'aliment devrait être en mesure de justifier les allégations avancées.
2	Définition – Aux fins des présentes lignes directrices, le terme «allégation» s'entend de toute mention qui affirme, suggère ou implique qu'une denrée possède des caractéristiques particulières liées à son origine, ses propriétés nutritives, sa nature, sa production, sa transformation, sa composition ou toute autre qualité.
3.3	Allégations interdites – Les allégations qui ne peuvent pas être justifiées.
3.5	Allégations interdites – Les allégations qui pourraient faire naître des doutes sur la sécurité d'aliments analogues, susciter la crainte ou exploiter ce sentiment chez le consommateur.
4.1	Allégations pouvant induire en erreur – Allégations vides de sens, notamment comparatifs et superlatifs incomplets.
5.1 (iii)	Allégations conditionnelles – On peut utiliser des expressions telles que «naturel», «pur», «frais», «fait maison» et «cultivé biologiquement» à condition qu'elles soient conformes aux usages nationaux du pays où le produit est vendu. L'emploi de ces expressions doit être compatible avec les interdictions indiquées à la Section 3.
5.1 (v)	Allégations conditionnelles – On peut indiquer qu'un produit a des propriétés spéciales, alors que tous les produits de cette nature ont les mêmes propriétés, à condition que ce fait soit évident dans l'allégation.
5.1 (vi)	Allégations conditionnelles – On peut souligner l'absence ou la non-adjonction d'une substance particulière à un aliment, à condition que cette allégation ne risque pas d'induire en erreur et: (b) qu'il s'agisse d'une substance que le consommateur s'attend normalement à trouver dans l'aliment; (d) que sa présence ou son addition soient autorisées par la loi.
<i>Directives pour l'emploi des allégations relatives à la nutrition et à la santé</i>	

DOCUMENT DE PROJET
PROPOSITION DE NOUVEAU TRAVAIL

**PROPOSITION D'AMENDEMENT AUX DIRECTIVES CONCERNANT LA PRODUCTION, LA TRANSFORMATION,
L'ETIQUETAGE ET LA COMMERCIALISATION DES ALIMENTS BIOLOGIQUES**

OBJECTIF ET CHAMP D'APPLICATION DE LA NORME PROPOSEE

L'objectif est de supprimer « préparations de roténone à base de *Derris elliptica*, *Lonchocarpus*, *Thephrosia* spp. » du Tableau 2, Annexe 2 ou d'y ajouter « la substance doit être utilisée de manière à empêcher qu'elle n'atteigne les cours d'eau » dans les conditions d'emploi.

SA PERTINENCE ET SON ACTUALITE

La roténone est fabriquée à partir des racines de plusieurs espèces de plantes tropicales et subtropicales appartenant au genre *Lochancarpus* ou *Derris*. La substance est très toxique pour les organismes aquatiques.

Le retrait de la roténone du Tableau 2 de l'Annexe 2 ou la réglementation des conditions d'emploi de la substance est en accord avec l'objet premier d'un système de production biologique, soit améliorer la diversité biologique dans l'ensemble du système.

LES PRINCIPALES QUESTIONS A TRAITER

Le Japon propose de supprimer les « préparations de roténone à base de *Derris elliptica*, *Lonchocarpus*, *Thephrosia* spp. » du Tableau 2, Annexe 2 ou d'en restreindre l'emploi pour empêcher qu'elles n'atteignent les cours d'eau.

ÉVALUATION PAR RAPPORT AUX CRITERES REGISSANT L'ETABLISSEMENT DES PRIORITES DES TRAVAUX

La proposition est conforme au critère général de la manière suivante :

Garantir l'exercice de pratiques loyales dans le commerce alimentaire : Des normes nationales pour les aliments biologiques autorisent l'emploi de la roténone, mais d'autres l'interdisent. L'utilisation de la roténone est régie par différentes réglementations qui peuvent aboutir à des litiges internationaux.

LA PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATEGIQUES DU CODEX

La proposition est en accord avec :

- a. La promotion d'une solide structure réglementaire; et
- b. La promotion d'une application maximale des normes du Codex

INFORMATIONS SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET DES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

La proposition est un amendement aux *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques*. Elle ne touche pas les documents existants du Codex.

IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN ET LA DISPONIBILITE D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Le ministère de la Conservation de la Nouvelle-Zélande a publié un rapport sur la toxicité et l'utilisation de la roténone en 2003⁵. Le Programme International sur la Sécurité des Substances Chimiques a publié une évaluation sur la roténone sous le titre « Poisons Information Monograph 474 ».

⁵ Ling, N. "Rotenone – a review of its toxicity and use for fisheries management," Science for Conservation 211, janvier 2003, New-Zealand Department of Conservation

IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES A UNE NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTERIEURES, AFIN QUE CELLES-CI PUISSENT ETRE PROGRAMMEES

aucun

DUREE PROPOSEE DES TRAVAUX A PARTIR DE LA DATE DE LEUR DEBUT JUSQU'A LEUR ACHEVEMENT, COMPRENANT LA DATE PROPOSEE DE LEUR AVANCEMENT A L'ETAPE 5 ET DE LEUR ADOPTION PAR LA COMMISSION : L'ELABORATION D'UNE NORME NE DOIT NORMALEMENT PAS PRENDRE PLUS DE CINQ ANS

Si la proposition est acceptée par le CCFL à sa 36^e session et que la CAC, à sa 31^e session, approuve la réalisation de ce travail au moyen de la procédure accélérée, nous comptons qu'un avant-projet sera débattu à l'étape 4 par le CCFL à sa 37^e session et adopté à l'étape 5 de la procédure accélérée par la Commission à sa 32^e session en 2009.

DOCUMENT DE PROJET**PROPOSITION DE NOUVEAU TRAVAIL SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE MONDIALE DE L'OMS SUR L'ALIMENTATION, L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET LA SANTÉ (WHA, 2004)****1. OBJET ET PORTÉE DU PROJET****A. Entreprendre une révision de la Section 3.2 et un examen de la Section 3.1 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel à l'aide d'une approche progressive.**

Partie a – Le Comité amorcera un travail visant à réviser les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel et examiner la liste des éléments nutritifs qui sont déclarés dans tous les cas à titre obligatoire ou volontaire à la lumière des recommandations énoncées dans la Stratégie globale de l'OMS sur l'alimentation, l'activité physique et la santé.

Afin de faciliter les délibérations, les questions suivantes seront posées :

- (i) Quels éléments nutritifs convient-il de considérer à l'échelle internationale, en tenant compte des habitudes alimentaires régionales; et
- (ii) Quels autres facteurs doit-on prendre en compte en dressant la liste des éléments nutritifs, y compris la justification pour l'inclusion ou l'exclusion de certains d'entre eux.

Le Comité préparera également un document de travail décrivant les questions et les réserves soulevées durant les discussions du Comité relatives à l'étiquetage nutritionnel obligatoire, en tenant compte des expériences des États membres.

Partie b – Une fois que la liste révisée des éléments nutritifs aura été dressée, il sera porté attention aux exigences de l'étiquetage nutritionnel obligatoire, y compris la considération donnée aux éléments nutritifs et aux produits appropriés et en tenant compte des questions soulevées dans le document de travail et la souplesse nécessaire pour aborder les questions entourant la mise en œuvre de l'étiquetage nutritionnel obligatoire.

B. Élaborer des critères ou principes de lisibilité et de facilité de lecture de l'étiquetage nutritionnel.

Le CCFL propose d'entreprendre un nouveau travail afin d'élaborer des critères ou principes généraux devant être inclus dans les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel et s'appliquant aussi bien à l'étiquetage obligatoire que volontaire afin d'améliorer la lisibilité et la facilité de lecture de l'information. En entreprenant ce travail, le Comité reconnaît que des symboles universels ou un étiquetage simplifié n'entrent pas dans le champ d'application ou le mandat de ce travail.

Afin de faciliter les délibérations, les questions suivantes seront posées :

- (i) Quels critères ou principes généraux convient-il de considérer concernant la lisibilité et la facilité de lecture de l'étiquetage nutritionnel ?
- (ii) Quels éléments spécifiques convient-il de considérer eu égard à la lisibilité et la facilité de lecture de l'étiquetage nutritionnel ? Par exemple, le format, l'ordre de l'information, le contraste entre le texte et son arrière-plan et la clarté peuvent constituer quelques aspects de la présentation dignes d'être pris en compte.

Les commentaires seront résumés et les critères ou principes généraux seront proposés par le Comité pour fins de discussion.

2. SA PERTINENCE ET SON ACTUALITÉ

Le travail est conforme au mandat du CCFL, notamment (a) au projet de dispositions sur l'étiquetage applicable à toutes les denrées alimentaires.

Le travail est d'actualité car il répond aux éléments du plan d'action proposé pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé contenus dans le Projet de plan d'action FAO/OMS pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale sur l'alimentation, l'activité physique et la santé (CL 2006/44-CAC).

Il est admis que les denrées alimentaires exercent une influence environnementale importante sur la santé et le bien-être nutritionnels; les choix appropriés des aliments aident à réduire le risque de contracter des maladies non transmissibles. L'information nutritionnelle, sa disponibilité et la compréhension du consommateur contribuent toutes à la capacité de la personne d'adopter des habitudes alimentaires qui atténuent les risques pour la santé.

L'information nutritionnelle doit être suffisante et compréhensible. En particulier, comme l'énonce l'article 40 de la stratégie mondiale, « *les informations à l'intention des consommateurs devront être pensées en fonction des obstacles à la communication, adaptées au niveau d'instruction et à la culture locale, et comprises par tous* ». Le point (4) de l'article 40 énonce au sujet de l'étiquetage que « *les consommateurs ont droit à des informations exactes, normalisées et compréhensibles sur la composition des aliments afin de faire des choix éclairés en matière de santé* ».

Il est démontré assurément que l'étiquetage nutritionnel est apte à stimuler la reformulation des aliments transformés afin d'améliorer leur qualité nutritionnelle, en particulier à l'égard des éléments nutritifs qui doivent figurer toujours sur l'étiquette.

3. LES PRINCIPALES QUESTIONS À TRAITER

Le travail comportera :

- A. Une révision de la Section 3.2 et un examen de la Section 3.1 des Directives concernant l'étiquetage nutritionnel à l'aide d'une approche progressive; et
- B. L'élaboration de critères et principes favorisant la lisibilité et la facilité de lecture de l'étiquetage nutritionnel.

4. ÉVALUATION AU REGARD DES CRITÈRES RÉGISSANT L'ÉTABLISSEMENT DES PRIORITÉS DES TRAVAUX

Le nouveau travail proposé aiderait les gouvernements à protéger les consommateurs des dangers pour la santé attribuables au fait que ces derniers ne connaissent pas bien la teneur en éléments nutritifs des aliments, particulièrement celle des éléments nutritifs qui ont un impact significatif sur la santé publique. Les consommateurs ont besoin d'une information exacte, standardisée et complète sur le contenu des aliments afin de choisir des aliments bons pour la santé.

Le nouveau travail réduirait également les obstacles au commerce international en fournissant une orientation claire sur ce qu'il faut prendre en compte lorsqu'il s'agit des sujets susmentionnés.

5. PERTINENCE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS STRATÉGIQUES DU CODEX

Le nouveau travail est conforme au Plan stratégique 2008-2013 pour la Commission du Codex Alimentarius. Il contribuerait à : Objectif 1 – Promouvoir une solide structure réglementaire, particulièrement à l'Activité 1.3 « Passer en revue et éventuellement remanier ou compléter les normes et textes apparentés du Codex relatifs à l'étiquetage des denrées alimentaires et à la nutrition ».

6. INFORMATIONS SUR LA RELATION ENTRE LA PROPOSITION ET LES DOCUMENTS EXISTANTS DU CODEX

Aucune prévue.

7. IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN ET LA DISPONIBILITÉ D'AVIS SCIENTIFIQUES D'EXPERTS

Aucune prévue.

8. IDENTIFICATION DE TOUT BESOIN DE CONTRIBUTIONS TECHNIQUES À UNE NORME EN PROVENANCE D'ORGANISATIONS EXTÉRIEURES, AFIN QUE CELLES-CI PUISSENT ÊTRE PROGRAMMÉES

Aucune prévue.

9. DURÉE PROPOSÉE DES TRAVAUX À PARTIR DE LA DATE DE LEUR DÉBUT JUSQU'À LEUR ACHÈVEMENT, COMPRENANT LA DATE PROPOSÉE DE LEUR AVANCEMENT À L'ÉTAPE 5 ET DE LEUR ADOPTION PAR LA COMMISSION : ÉLABORATION D'UNE NORME NE DOIT NORMALEMENT PAS PRENDRE PLUS DE CINQ ANS

Sous réserve d'approbation, le nouveau travail pourrait commencer après la 31^e session de la Commission du Codex Alimentarius (2008).

Les amendements concernant la liste des éléments nutritifs et la lisibilité de l'information qui sont proposés pour les Directives concernant l'étiquetage nutritionnel pourraient être transmis aux fins de commentaires par les gouvernements à l'étape 3 en vue d'une étude à la 37^e session du CCFL (2009). Il est prévu qu'à la 38^e ou à la 39^e session du CCFL (2010; 2011), le document pourrait être avancé à l'étape 5 et à la 40^e ou à la 41^e session (2012; 2013), à l'étape 8.

Sous réserve du résultat des révisions à la liste des éléments nutritifs, les amendements proposés aux Directives concernant l'étiquetage nutritionnel relativement aux mentions d'étiquetage nutritionnel obligatoires pourraient être transmis aux gouvernements pour commentaires à l'étape 3 en 2012 après la 39^e session du CCFL (2011). Il est prévu qu'à la 40^e ou à la 41^e session du CCFL (2012; 2013), le document pourrait être avancé à l'étape 5 et à la 42^e ou à la 43^e session du CCFL (2014; 2015), à l'étape 8.